

Plan climat énergie

départemental de la Somme

Plan d'actions 2012-2016



SOMMAIRE

1. LE PLAN CLIMAT ENERGIE DEPARTEMENTAL : ELEMENTS DE CONTEXTE	3
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX.....	3
ENGAGEMENTS EUROPEENS.....	4
ENGAGEMENTS NATIONAUX.....	4
DECLINAISON REGIONALE : LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L' AIR ET DE L' ÉNERGIE (SRCAE).....	5
LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL : L' AGENDA 21 DEPARTEMENTAL.....	5
LES DYNAMIQUES ENERGIE-CLIMAT EN SOMME.....	8
L' ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL.....	9
2. LE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	10
AGRICULTURE : 26 % DES EMISSIONS.....	12
INDUSTRIE : 23% DES EMISSIONS.....	12
BATIMENT RESIDENTIEL : 16 % DES EMISSIONS.....	12
BATIMENT TERTIAIRE : 8% DES EMISSIONS.....	13
TRANSPORT DE MARCHANDISES : 11% DES EMISSIONS.....	13
TRANSPORT DE VOYAGEURS : 14 % DES EMISSIONS.....	13
3. LE BILAN CARBONE® PATRIMOINE ET SERVICES DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME	14
4. LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE DES POPULATIONS.....	16
RESSOURCE EN EAU POTABLE.....	17
LITTORAL.....	17
AGRICULTURE.....	17
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ.....	18
5. LE PLAN D' ACTIONS 2012- 2016	20
PREAMBULE.....	20
LE CONSEIL GENERAL ACTEUR	21
LE CONSEIL GENERAL CATALYSEUR	41
LE CONSEIL GENERAL ANIMATEUR	62

1. Le Plan Climat Energie Départemental : éléments de contexte

Engagement concret et structurant, la démarche de Plan Climat Energie Territorial est rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Cette stratégie, élaborée pour 5 ans, vise à guider l'ensemble des pratiques et politiques d'une collectivité au regard de deux stratégies :

- **La stratégie d'atténuation**, qui vise à planifier la réduction durable des émissions locales de gaz à effet de serre, et donc à participer à l'effort global mené à l'échelle planétaire ;
- **La stratégie d'adaptation**, qui a pour but de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour anticiper, prévenir et apporter des solutions face aux conséquences locales du changement climatique.

Si elles sont distinctes, ces deux approches n'en sont pas pour le moins indissociables.

Les politiques d'atténuation doivent certes permettre, sur le long terme, de minimiser l'ampleur du changement climatique, mais, du fait de l'inertie des systèmes climatiques, les conséquences à court et moyen terme sont inévitables: la mise en place dès aujourd'hui de politiques locales d'adaptation est donc nécessaire.

A l'inverse, la seule adaptation aux événements prévisibles dans un futur proche nous procurerait un confort immédiat, mais ne permettrait pas d'enrayer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, et donc l'emballement du réchauffement climatique, dont les conséquences seraient par la suite d'autant plus importantes.

Encadrée par le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial, l'élaboration de ces documents de planification s'inscrit dans la droite ligne des politiques locales mais aussi globales de lutte contre le changement climatique.

Engagements internationaux

Matérialisé par la ratification en 1996 du Protocole de Kyoto, le premier engagement massif d'états pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de limiter le réchauffement climatique concernait la période 1990 – 2012. Il consistait en la réduction en moyenne, pour les 38 pays industrialisés, de 5 % de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Si certains pays ont pu tenir cet engagement, parfois à la faveur d'événements climatiques, politiques et économiques (exemple de l'effondrement économique des pays de l'ex-URSS), d'autres ne sont pas parvenus à les honorer.

Une nouvelle période d'engagement est désormais nécessaire, mais aucun consensus n'a aujourd'hui été trouvé pour réduire les émissions sur la période 2013 - 2020. C'est là tout l'enjeu des sommets sur le climat : Copenhague en 2009, Cancun en 2010, Durban en décembre 2011.

Le sommet de Copenhague, s'il n'a pas permis de statuer sur une nouvelle période d'engagement de réduction des émissions, a vu l'émergence sur la scène internationale des problématiques d'adaptation au changement climatique, notamment pour les pays les moins développés. Un accord a été trouvé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, pour que ces derniers puissent bénéficier de fonds d'aide à l'adaptation au changement climatique sur leur territoire, abondés par les pays les plus développés.

Engagements européens

L'Union Européenne ayant dépassé dès à présent les objectifs d'atténuation qui lui avaient été fixés par Kyoto, elle s'est engagée à poursuivre ses efforts jusqu'en 2020 en affichant pour cette date l'atteinte des « 3 fois 20 » :

- ❖ - 20% d'émissions de gaz à effet de serre
- ❖ atteinte de 20 % d'énergies renouvelables dans la production énergétique européenne totale
- ❖ + 20% d'efficacité énergétique

L'Union européenne n'a pour l'instant pas formalisé de stratégie communautaire d'adaptation au changement climatique, mais elle a publié un Livre Blanc sur l'adaptation en 2009, et devrait élaborer sa stratégie à partir de 2013.

Engagements nationaux

La France, de par son appartenance à l'Union Européenne, se devra d'atteindre en 2020 sa part des objectifs du « 3 fois 20 ».

En 2004, elle a adopté un Plan Climat National, réactualisé depuis, dans lequel elle fait de la lutte contre le changement climatique une priorité nationale, et décline les mesures à prendre pour limiter son ampleur.

Au delà de l'horizon 2020, la France a affiché une stratégie d'atténuation à long terme : l'objectif « Facteur 4 », visant à diviser par 4 les émissions nationales d'ici 2050, a été inscrit en 2005 dans la loi de programme fixant les orientations de sa politique énergétique (dite loi « POPE »).

Enfin, un Plan national d'adaptation au changement climatique a été publié en 2011. Il fixe pour 5 ans les axes stratégiques adoptés et les actions qui seront mises en œuvre par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité du patrimoine naturel, des biens et des personnes au changement climatique.

Déclinaison régionale : le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Emanations du Grenelle de l'environnement, les Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Energie sont les documents d'orientation régionaux fixant le cadre des politiques locales d'atténuation et d'adaptation.

Elaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, le SRCAE définit, en plus des orientations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, des orientations régionales de maîtrise de la consommation d'énergie, et regroupe le plan régional de la qualité de l'air, le Schéma régional des énergies renouvelables dont le schéma régional de l'éolien terrestre, qui a la particularité d'être opposable.

Objectifs pour la région Picardie à l'horizon 2020 :

- - 21 % d'émissions de gaz à effet de serre*
- 23 % de l'énergie consommée en Picardie est d'origine renouvelable

par rapport à l'année de référence 2007

Le Département de la Somme est le premier des trois départements picards à établir son Plan climat énergie territorial, en partenariat avec l'ADEME et du Conseil régional de Picardie. Ce Plan climat énergie, comme tout autre élaboré en Picardie, se doit d'être compatible avec les orientations du SRCAE picard dont la publication est attendue pour le début de l'année 2012.

La démarche de développement durable du Conseil général : l'Agenda 21 départemental

Depuis mai 2009, le Département s'est doté d'une politique de développement durable du territoire ambitieuse et structurée.

La déclinaison opérationnelle de cette politique se retrouve dans les 80 projets de l'Agenda 21, adopté par l'Assemblée départementale en octobre 2010.

Engagé pour une prise en compte équitable des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, l'Agenda 21 veut à travers ces projets concrets répondre aux **5 finalités du développement durable** telles que définies par les textes fondateurs des politiques internationales, et parmi lesquelles figure **la lutte contre le changement climatique**.

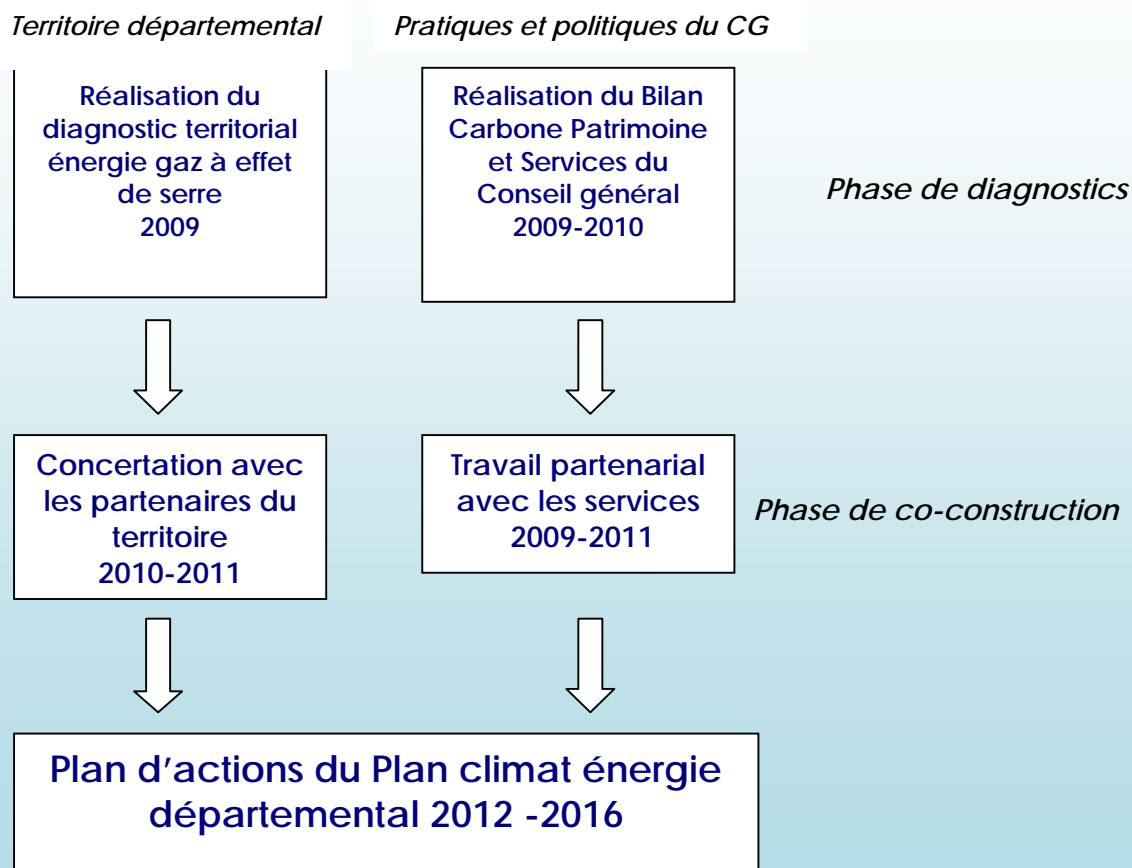
Le Plan climat énergie départemental constitue donc le volet énergie-climat de l'Agenda 21 du Conseil général.

Le PCED n'a pas vocation à constituer un plan d'actions venant se superposer aux dynamiques transversales déjà lancées dans le cadre de l'Agenda 21. Il peut encore moins proposer des orientations ou des actions dont la mise en œuvre irait à l'encontre des 4 autres finalités du développement durable.

Le Plan climat énergie départemental vient éclairer et compléter les projets existants sous l'angle de la réduction des consommations énergétiques, de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et de l'adaptation au changement climatique. Il associe, lorsque cela est pertinent, un projet de l'Agenda 21 à un objectif chiffré permettant l'atteinte des engagements départementaux. L'éclairage qu'il apporte peut permettre de calibrer plus finement un projet ou de l'enrichir de nouvelles orientations. Dans tous les cas, le PCED **propose un accompagnement en déclinant des propositions de terme de sensibilisation, communication, aide à la décision, suivi et évaluation.**

Enfin, le PCED détermine de nouvelles stratégies, complémentaires à la politique de développement durable, concernant notamment la politique énergétique départementale.

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE DEPARTEMENTAL EN ETAPES



Zoom sur... la démarche de concertation menée par le Conseil général

Conscient qu'une démarche locale de lutte contre le changement climatique ne peut se faire sans l'implication des acteurs du territoire, le Conseil général de la Somme a organisé une phase de concertation et de co-élaboration de son Plan climat énergie.

Le calendrier de la concertation :

- ❖ 5 novembre 2010 : Conférence-débat sur le changement climatique.

Présentation des diagnostics climatiques et énergétiques départementaux

- ❖ Janvier et février 2011 : Ateliers de travail thématiques.

Réunis en 4 groupes de travail, les partenaires volontaires ont pu cerner plus finement les enjeux locaux et formuler des propositions d'action

- ❖ Mars et avril 2011 : Appel à contributions écrites des partenaires

Sollicités pour compléter les propositions faites par les participants en ateliers, les partenaires ont pu se positionner par écrit sur les orientations de la politique départementale.

- ❖ Juin 2011 : Publication du Livre Blanc du Plan climat énergie départemental

Ce document est le fruit de la concertation. Véritable synthèse des propositions faites par les acteurs en atelier et des contributions, il est disponible en téléchargement libre sur le site Internet du Conseil général.

Les dynamiques énergie-climat en Somme

Le département ne compte que deux collectivités se trouvant dans l'obligation d'élaborer leur Plan climat énergie territorial avant fin 2012; la ville d'Amiens et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont en effet, hormis le Conseil général, les seules collectivités comptant plus de 50 000 habitants.

Deux autres structures ont d'ores et déjà intégré une approche globale des enjeux énergétiques et climatiques dans leur projets :

- ❖ L'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) a étudié ces aspects dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Grand Amiénois ;
- ❖ L'Association de préfiguration du Parc Naturel Régional de Picardie Maritime, projette l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial à l'échelle de son territoire de projet.

Cette couverture inégale du territoire par les démarches énergie climat justifie et nécessite une action départementale du Conseil général, pour une intégration des politiques d'atténuation et d'adaptation au développement de la Somme.

L'engagement du Conseil général

Conscient de **son rôle dans l'atteinte des objectifs régionaux** de lutte contre le changement climatique, désireux de construire une **véritable culture départementale énergétique et climatique partagée** par tous les acteurs et la population, et volontaire pour **impulser les dynamiques par le biais de ses compétences et de ses politiques**, le **Conseil général de la Somme s'engage à contribuer activement** à l'atteinte des objectifs suivants:

Objectifs départementaux à l'horizon 2020 :

- - 21 % d'émissions de gaz à effet de serre*
- 23 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable
- réduire de 40 % son Bilan Carbone Patrimoine et Services**

*par rapport à l'année de référence 2007

** par rapport à l'état initial calculé sur les données de 2008

La stratégie départementale sur laquelle repose la mise en œuvre de son Plan climat énergie départemental repose sur trois piliers :

Le Conseil général acteur

Le Conseil général s'engage à réduire son Bilan Carbone Patrimoine et Services, c'est à dire l'impact carbone de l'exercice des missions de service qui lui sont confiées, ainsi que celui de la gestion de son propre patrimoine.

Ce faisant, la collectivité veut montrer l'exemple et emmener dans son sillon d'autres collectivités.

Le Conseil général catalyseur

Le lien privilégié qui unit le Conseil général avec les collectivités et les acteurs locaux en fait un véritable pivot de l'action locale. Grâce à ses politiques d'aides financières, à ses dispositifs d'accompagnement technique et à ses partenariats, le Conseil général peut amener ses interlocuteurs à passer à l'action en faveur du climat.

Le Conseil général animateur

Le Conseil général souhaite se positionner comme référent énergie climat pour la Somme. Sa vision globale et stratégique du territoire lui confère une bonne connaissance des enjeux et des acteurs. Sa participation aux travaux d'élaboration du SRCAE lui permet de relayer les informations ascendantes et descendantes entre les différents niveaux de territoire.

Enfin son rôle dans les politiques éducatives et sociales en fait un acteur de proximité à même de porter les messages vers la population.

2. Le diagnostic départemental des émissions de gaz à effet de serre

Ce diagnostic territorial a été réalisé sur la base des travaux de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre (ADEME, Conseil régional de Picardie), version mise à jour en 2010, sur la base de données obtenues en 2007.

Cette méthode d'évaluation, qui répartit les quantités de gaz à effet de serre émis dans la Somme par grands secteurs d'activités, a été retenue afin de pouvoir harmoniser les résultats départementaux et les résultats régionaux.

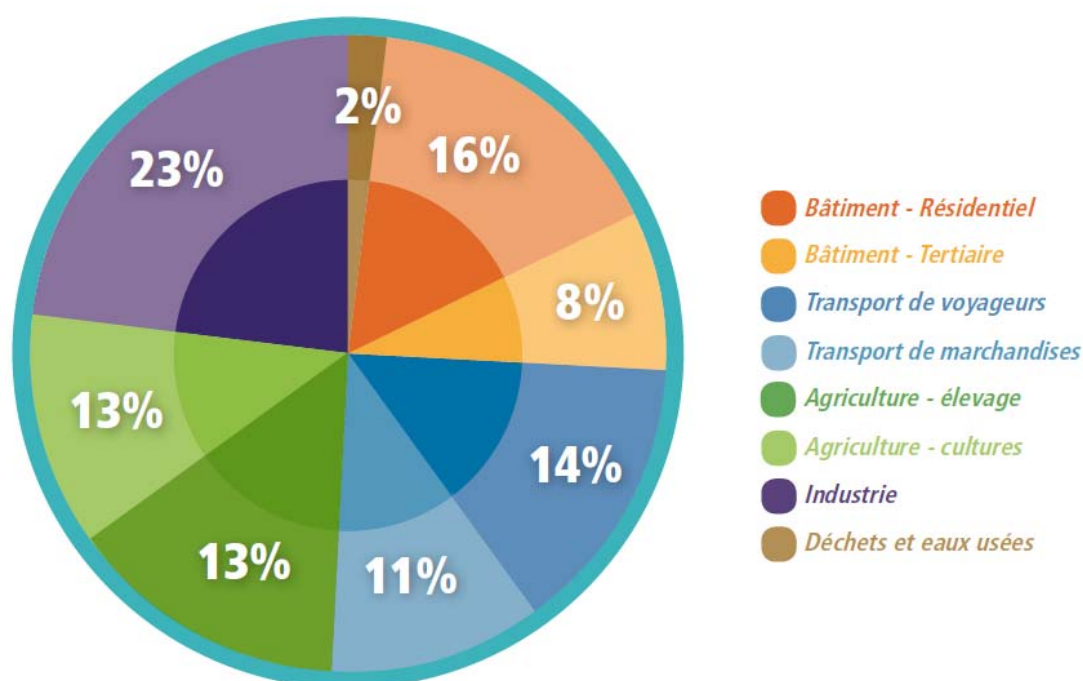


Diagramme de répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans le département de la Somme (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)

Somme		Chiffres clés			
Population	577 499	habitants	29,7 %	de la population régionale	
Emissions totales de GES	4 479 446	teqCO ₂ / an ¹	33,1 %	des émissions de la Picardie	
Consommation totale d'énergie finale	1 505 077	tep / an ²	30,4 %	de la consommation totale de la Picardie	
Emissions de GES par habitant	7,8	teqCO ₂ / hab. / an	Moyenne de la Picardie	7,0	teqCO ₂ / hab. / an
Consommation totale d'énergie finale	2,6	tep / hab. / an		2,5	tep / hab. / an

Source : Observatoire régional énergie gaz à effet de serre 2010 (données 2007), ADEME Picardie.

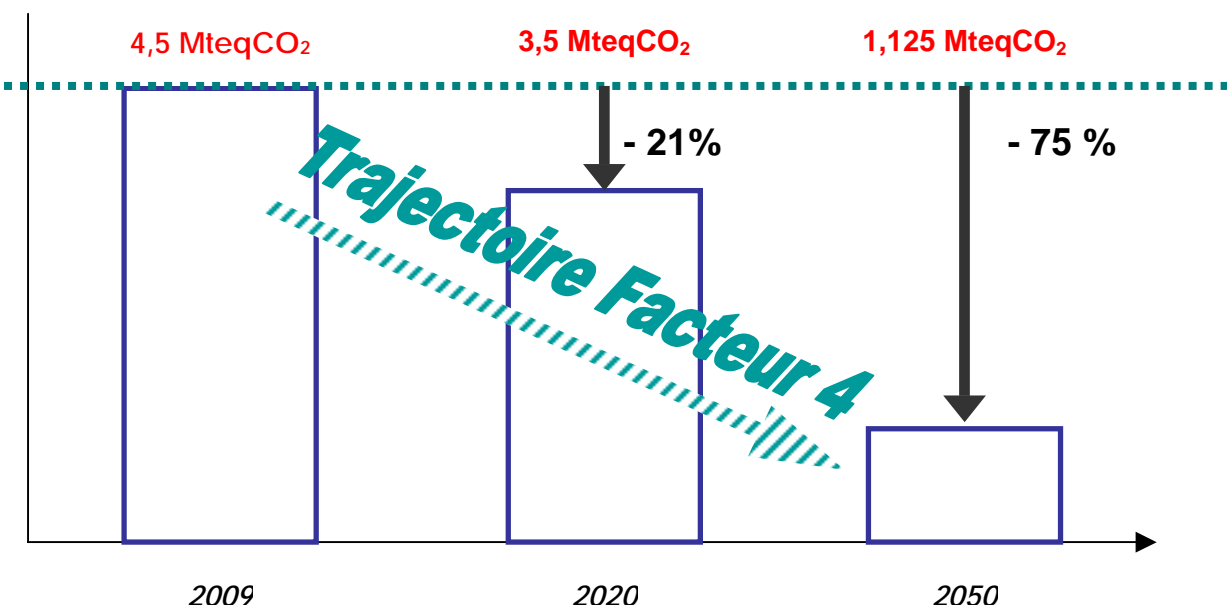
¹ teqCO₂ : la tonne équivalent CO₂ est une unité de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre
² tep : la tonne équivalent pétrole est une unité de comptabilisation des consommations d'énergie

Diagnostic énergétique et climatique de la Somme mis en perspective dans le contexte régional (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)

Les activités présentes sur le département de la Somme émettent chaque année **près de 4,5 millions teqCO₂ soit un ratio de près de 8t/habitant /an.**

Cette quantité de gaz à effet de serre ne permet pas de classer le département de la Somme parmi les bons ou les mauvais élèves. En effet, les émissions de gaz à effet de serre dépendent de nombreux facteurs qui divergent fortement d'un territoire à l'autre, comme le caractère plus ou moins industriel, agricole ou tertiaire de l'activité économique locale, la densité de population, le caractère urbain ou rural du territoire.

Cette valeur est cependant primordiale, puisqu'elle constitue la photographie énergétique et climatique du territoire à l'heure actuelle ; elle est donc **le point de départ de la trajectoire qui doit nous conduire à l'objectif de - 21% d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, et - 75% d'ici 2050.**



Agriculture : 26 % des émissions

Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans le secteur agricole concernent uniquement les émissions directes liées aux pratiques d'élevage et de culture sur le territoire.

Ce secteur représente 26% des émissions sur le territoire. Ce chiffre reflète le poids important du secteur agricole sur le territoire, tant en matière économique (plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2005) qu'en matière d'aménagement du territoire avec une surface agricole utile de 470 000 hectares, soit 75 % de la surface du département.

La Somme possède de nombreux atouts agronomiques qui lui permettent d'être parmi les premiers départements en matière de production agricole.

Mais à la différence des autres secteurs, l'agriculture émet pour plus de 80% des gaz à effet de serre non directement liés à une consommation d'énergie. Ces émissions sont induites notamment par la fertilisation azotée des cultures et le méthane dégagé par la digestion des ruminants.

Ces émissions se répartissent équitablement entre le secteur de l'élevage et celui des cultures.

Industrie : 23% des émissions

Ce secteur, avec 23% des émissions sur le territoire, est caractérisé par la présence d'importants sites industriels agroalimentaires de première et de deuxième transformation. L'industrie représente 29,7% de l'emploi salarié privé, contre une moyenne nationale de 20,7%. Quatre secteurs représentent 63% des effectifs : la chimie caoutchouc plastique, la métallurgie transformation des métaux, les industries agricoles et alimentaires et les industries des équipements mécaniques. Les émissions du secteur industriel sont essentiellement liées aux procédés industriels (vapeur de process, fours de cuisson, tours de distillation,...) et aux émissions non énergétiques (fermentation, moyens de réfrigération utilisant des gaz de type HFC ou HCFC). La consommation d'énergie est quant à elle liée à 90% aux procédés industriels, et le chauffage des bâtiments ne représente que 10% des consommations d'énergie.

Dans la Somme, 11 sites industriels sont responsables de près de 75 % des émissions du secteur ; ces industries sont soumises à la directive quotas, et sont donc économiquement contraints de réduire leurs émissions.

Bâtiment résidentiel : 16 % des émissions

Le parc résidentiel départemental compte environ 225 000 logements et représente 16% des émissions du territoire. Ce patrimoine immobilier est considéré comme particulièrement énergétivore : 75% des logements du département de la Somme datent d'avant 1975, année de la première réglementation thermique. La performance énergétique moyenne des logements de la Somme est estimée à 310 kWh/m²/an.

Bâtiment tertiaire : 8% des émissions

Le secteur tertiaire regroupe les cafés, hôtels, restaurants, bureaux, commerces, professions libérales, etc. Il représente 8% des émissions sur le territoire soit 380 000 teCO₂/an. Ce secteur se caractérise par la présence de quelques grands établissements publics ou privés installés près d'Amiens, capitale de région. Si ces grands établissements concentrent une part importante des emplois (environ 17%), 83% des effectifs travaillent dans de petites structures tertiaires. Notons par exemple que les 3 établissements tertiaires les plus importants (CHRU d'Amiens, CH Abbeville et CH Pinel) représentent 4% des surfaces.

Transport de marchandises : 11% des émissions

Le fret représente 11% des émissions sur le territoire de la Somme. Le flux intra départemental de marchandises est estimé à près de 33% des distances parcourues ; il est majoritairement lié au transport de produits agricoles et agroalimentaires (25%) et de matériaux de construction (51%). Ce trafic intra-départemental, de relative proximité, est dépendant à quasiment 100% de la route. Le nombre de liaisons assurées par train et par voie fluviale reste faible. Les projets à venir dans le département, notamment la construction du Canal Seine Nord Europe, devraient changer la donne.

Transport de voyageurs : 14 % des émissions

Ce secteur représente 14% des émissions sur le département. Le mode de transport principal demeure la voiture particulière : elle est utilisée pour plus de 85% des distances parcourues par les habitants de la Somme. Les transports en commun du département ne sont donc que peu utilisés.

Déchets et eaux usées : 4 % des émissions

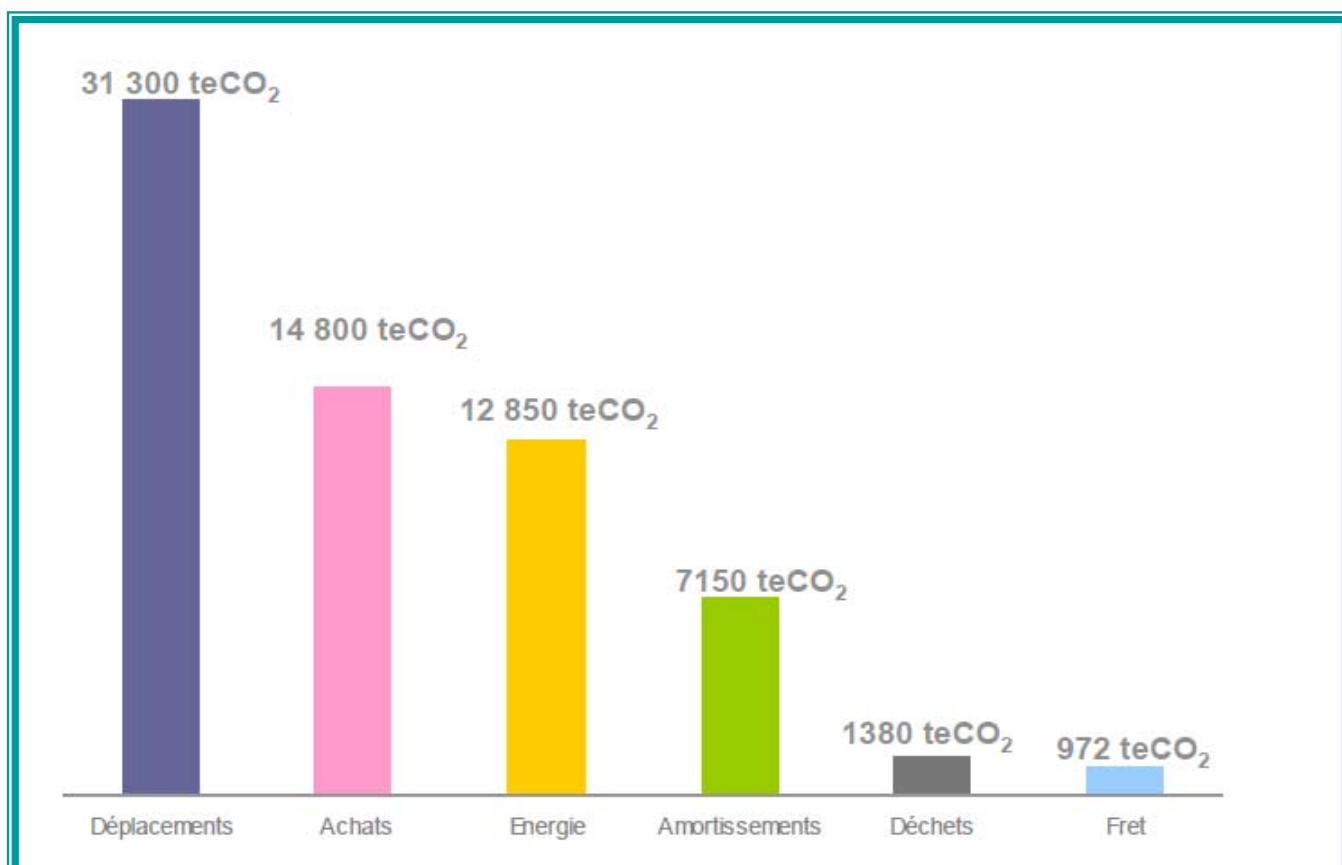
Ce poste compte pour près de 4% des émissions globales. Les émissions de GES liées au traitement des déchets ne comprennent que les émissions générées par la combustion, la fermentation ou les procédés de recyclage des déchets. Les émissions liées à la collecte des déchets sont incluses dans le chapitre transport. La production annuelle de déchets ménagers et assimilés de la Somme est de 234 000 tonnes, soit environ 422 kg par habitant. Un tiers des émissions de GES de ce secteur provient des effluents liquides : traitement des eaux usées des ménages et des industriels, épandages des boues, etc.

3. Le Bilan Carbone® Patrimoine et Services du Conseil général de la Somme

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement propre de la collectivité, un bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre, réalisé grâce au logiciel Bilan Carbone Patrimoine et Services®, a été conduit sur l'année 2008.

Différent du diagnostic des émissions directes seules, ce bilan prend en compte les émissions dites indirectes du Conseil général, c'est à dire les gaz à effet de serre dont il n'est pas l'émetteur, mais pour lesquelles lui revient une part de responsabilité.

C'est l'exemple des émissions liées aux déplacements des agents du Département pour rejoindre ou quitter leur lieu de travail, intégrées dans le bilan annuel de la collectivité. C'est en effet la localisation du lieu de travail qui conditionne la distance parcourue depuis son domicile, et donc les émissions de gaz à effet de serre conséquentes.



Histogramme figurant la répartition des émissions de gaz à effet de serre dans le Bilan Carbone Patrimoine et Services 2009 du Conseil général de la Somme (sur la base des données 2008, source Conseil général de la Somme)

Pour 2008, les émissions totales de la collectivité s'élèvent à 68 400 teCO₂.

Plus de 85 % de ces émissions sont concentrées dans 3 secteurs d'émissions :

- les déplacements : déplacements professionnels, domicile-travail, transport scolaire, Trans'80, etc.
- les achats : émissions indirectes liées aux achats de matériaux de construction des routes, de l'alimentation des restaurants des collèges, des fournitures diverses, etc.
- l'énergie : consommations d'énergie liées au chauffage, à l'éclairage, à la production d'eau chaude, aux consommations diverses d'électricité dans les bâtiments administratifs et collèges du Département.

C'est majoritairement sur ces 3 postes que doivent se porter les plus gros efforts du Conseil général pour la réduction de ses émissions.

Afin de contribuer aux efforts départementaux de réduction, et de **s'engager de manière exemplaire** dans la lutte contre le changement climatique, le Conseil général se fixe comme **objectif global de réduire de 40 % son Bilan Carbone d'ici 2020, et comme objectif intermédiaire d'atteindre - 20 % en 2016.**

4. La vulnérabilité du territoire au changement climatique

Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, quelle que soit leur efficacité et la rapidité de leur mise en oeuvre, ne sauront enrayer le phénomène de changement climatique déjà à l'oeuvre.

Si certaines conséquences de ce changement sont déjà observables à l'échelle du département de la Somme, d'autres peuvent uniquement faire l'objet de projections, assises sur des modélisations de variations du climat.

Le Conseil général s'est livré à un exercice combinant ces 2 approches sur son territoire :

- l'observation d'indicateurs témoins d'un changement du climat
- la recherche de points de vulnérabilité au regard des évolutions vraisemblables du climat

Ce diagnostic qualitatif de la fragilité du territoire, de ses activités et de ses populations s'assoit sur des **hypothèses climatiques modélisées pour le XXI^{ème} siècle** :

- Une augmentation de la température moyenne annuelle mesurée sur le territoire variant entre **+1.5°C et +4°C d'ici 2050**.
- Une modification de la répartition des saisons, supposant des **précipitations plus abondantes en hiver, et plus faibles en été**.
- Une augmentation de **la fréquence et de l'intensité** des événements extrêmes : **sécheresses, canicules, pluies intenses**, etc.

Partant de ces paramètres, les impacts positifs ou négatifs, de ces évolutions ont été étudiés sur des secteurs considérés comme particulièrement vulnérables.

Santé et qualité de vie des populations

Dans un climat globalement plus chaud et plus ensoleillé, les personnes les plus fragiles comme les personnes âgées ou les enfants en bas âge seront plus vulnérables, notamment en cas d'épisodes de canicules longs et plus fréquents.

Certains vecteurs de maladies dites tropicales, absents sous nos latitudes à l'heure actuelle, pourraient trouver à l'avenir des conditions de vie favorables à leur installation plus au nord : moustiques, parasites, algues toxiques, etc.

Enfin, une fréquence accrue des risques naturels tels qu'inondations, tempêtes ou sécheresses pourrait augmenter le nombre d'accidents matériels et corporels.

Ressource en eau potable

Dans la Somme, la totalité de l'eau potable produite et consommée est issue des nappes phréatiques.

Celles-ci se vident lorsque les volumes prélevés sont importants, et se rechargent grâce à l'infiltration des précipitations dans les sols.

Avec l'augmentation des températures et des vagues de chaleur, les besoins en eau des populations s'avèreront plus importants, alors que, par ailleurs, les précipitations intenses, qui ont tendance à ruisseler et ne s'infiltreront pas en profondeur, deviendront plus fréquentes.

La ressource en eau potable est donc doublement menacée : les besoins augmentent mais la recharge n'est pas suffisante pour un retour à l'équilibre.

Littoral

Le littoral picard est depuis de nombreuses années fragilisé, depuis Ault au sud jusqu'à la baie d'Authie au nord ; les courants marins littoraux érodent en effet progressivement falaises, cordons de galet et cordons dunaires, faisant petit à petit reculer le trait de côte.

L'avancée progressive du littoral menace aujourd'hui certaines villes, Cayeux-sur-mer en premier lieu, mais aussi d'autres terres gagnées sur la mer il y a de cela plus de 2 siècles, comme les bas-champs situés au sud de Cayeux.

Le réchauffement climatique entraîne une dilatation des masses d'eau océaniques, mais aussi une fonte des glaciers continentaux, deux effets dont la conjugaison conduit à une augmentation du niveau de la mer, estimée à 1 mètre sur nos côtes d'ici la fin du XXIème siècle. Cette augmentation ne pourra qu'accélérer le phénomène actuel d'érosion littorale.

Cette élévation du niveau de la mer associée à de fortes tempêtes, aura pour conséquences, en plus du risque de submersion permanente de certaines terres, des épisodes de submersion temporaire plus fréquents.

Agriculture

Les pratiques d'élevage et de culture sont très dépendantes du climat.

En effet, les variétés cultivées dans la Somme ont des cycles végétatifs calés sur les périodes de précipitations et d'ensoleillement du climat actuel, et ont des besoins spécifiques en fonction de leur stade de croissance.

Une modification de la répartition saisonnière peut donc fortement influencer sur le rendement des cultures.

Les animaux d'élevage quant à eux souffrent des fortes chaleurs en période de canicule, du manque de fourrage en période de sécheresse, et pourraient contracter des maladies dont l'apparition serait favorisée par les nouvelles conditions climatiques.

Patrimoine naturel et biodiversité

Le patrimoine naturel de la Somme présente une très grande diversité d'espèces et de milieux naturels. Cette richesse largement reconnue a permis la mise en place de mesures de protection et de préservation des sites d'intérêt (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, zones Natura 2000, etc.).

A l'heure actuelle, la biodiversité subit, au niveau mondial, une érosion particulièrement inquiétante du fait de la dégradation anthropique des milieux :

- développement de l'urbanisation et des infrastructures fragmentant les paysages
- pollutions industrielles et agricoles
- suppression des zones humides
- introduction d'espèces envahissantes (renouée du Japon, jussie, berce du Caucase, etc.)
- simplification des milieux agricoles et suppression des haies
- etc.

Les effets du changement climatique sont pour l'instant difficiles à définir, mais il est très probable qu'ils accentueront les pressions déjà exercées par les activités humaines sur les espèces endémiques.

De façon certaine, un changement des conditions climatiques entraînera une modification des aires de répartition des espèces, et notamment une remontée vers le nord d'espèces de type méditerranéen.

Cette migration des espèces, animales comme végétales, sera toutefois conditionnée par une bonne continuité écologique des milieux, c'est-à-dire par la mise en oeuvre des objectifs de la Trame Verte et Bleue.

Depuis quelques années, les observateurs du monde animal, notamment ornithologique, et du végétal, particulièrement du milieu forestier, s'accordent à dire que des impacts du changement climatique sont déjà visibles dans la Somme : modification des dates de migration de certains oiseaux, apparition de hérons originaires de Camargue, pourrissement précoce de certains arbres, allongement des cycles de croissance, etc.

Ces éléments d'analyse restent qualitatifs et doivent attirer notre attention sur des points de vigilance. Au vu **des grandes incertitudes qui demeurent sur l'évolution future du climat**, ce diagnostic ne saurait déboucher sur un programme de mesures opérationnelles visant à prémunir définitivement le territoire de tout effet négatif du changement climatique.

Aussi le Conseil général de la Somme, soucieux de décliner **des mesures d'adaptation « sans regret » dans le Plan climat énergie départemental**, veut orienter son action d'une part sur **l'observation des effets du changement climatique**, et d'autre part sur **la diffusion des connaissances, pour une prise en compte du sujet** en amont de tous les projets d'aménagement du territoire, des paysages ou des infrastructures.

5. Le Programme d'actions 2012- 2016

Préambule

Sur la base des trois diagnostics présentés dans les chapitres précédents, le Conseil général de la Somme a hiérarchisé ses priorités et déterminé les actions à mettre en œuvre en reprenant les 3 axes stratégiques de la démarche.

LE CONSEIL GENERAL ACTEUR : Agir sur le patrimoine et les services

LE CONSEIL GENERAL CATALYSEUR : Réorienter les politiques pour contribuer à l'atteinte des objectifs départementaux

LE CONSEIL GENERAL ANIMATEUR : Etre présent sur le territoire pour une appropriation par tous les acteurs et la population des enjeux énergétiques et climatiques

Les actions, reprises dans la suite du document sous forme de fiches synthétiques, sont présentées par pilier.

Chaque fiche contient les éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'action, notamment l'identification des personnes pilotes, des partenaires, des éléments de calendrier et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Il est important de souligner que toute action menée par le Conseil général, sur son patrimoine et ses services (ACTEUR) ou sur ses politiques (CATALYSEUR), doit se faire par un **redéploiement des moyens, et donc a priori à coût constant**.

Seul le dispositif d'animation territoriale nécessite la mise en place de nouveaux outils et donc de nouveaux moyens financiers.

Le Conseil général acteur

1. Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Inter Administrations (PDIA)

Objectif : Réduire de – 20 % en 2016 les émissions liées aux déplacements des agents

2. Améliorer l'attractivité et l'efficacité des transports en commun

Objectif : Réduire de – 15% en 2016 les émissions liées au réseau Trans'80

3. Favoriser le retour à la mobilité et à l'autonomie en limitant les impacts énergétiques et climatiques

Objectif : Réduire de –10 % en 2016 les émissions liées aux plates-formes de mobilité solidaire

4. Mettre en œuvre des chantiers routiers sobres en carbone

Objectif : Réduire de – 20 % en 2016 le contenu carbone des matériaux mis en œuvre

5. Réhabiliter et gérer durablement le patrimoine bâti du Conseil général

Objectif : Réduire de – 40% en 2020 consommations énergétiques et émissions des collèges et bâtiments administratifs

6. Mettre en place une politique d'achats durables et suivre l'impact des clauses environnementales des marchés

Objectif : Réduire de –15% en 2016 le contenu carbone des achats (hors matériaux et restauration scolaire)

7. Aller vers une restauration plus sobre en carbone dans les collèges

Objectif : Réduire de – 30% en 2016 le contenu carbone des denrées achetées pour les collèges

8. Organiser des manifestations intégrant des critères d'éco responsabilité

Objectif : Réduire les émissions liées aux déplacements, le contenu carbone des achats et les consommations d'énergie

9. Restaurer le gabarit de navigation du Canal de la Somme pour le report modal du transport de marchandises

Objectif : Réduire les émissions liées au transport de marchandises sur le département

10. Recréer des puits de carbone le long des infrastructures gérées par le Conseil général

Objectif : Compenser les émissions induites directement et indirectement par le Conseil général

1. Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Inter Administrations (PDIA)

Pilote	Délégation au développement durable – Adeline COURTIAL
Directions / services en appui	Direction des bâtiments/ Direction exploitation et maintenance/ Direction éducation, sport et transports / Direction des ressources et relations humaines/ Communication interne / Direction environnement
Partenaires	ADEME, Conseil régional, Amiens Métropole, SNCF, La Poste, CCI Amiens, DREAL Picardie
Mise en œuvre	A partir de 2011
Gain carbone	- 20 % de gaz à effet de serre d'ici 2016 soit 1 520 teCO₂
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ limiter l'usage de la voiture particulière au profit des modes de déplacements doux ou des transports en commun ou mutualisés ➤ Réduire les besoins de mobilité ➤ Sensibiliser les agents sur les enjeux de la mobilité 	
DESCRIPTION	
<p>Le diagnostic préalable à la définition des actions du PDIA a mis en évidence la très large prédominance de l'utilisation de véhicules particuliers, principalement la voiture, par les agents du Conseil général dans leurs déplacements.</p> <p>Dans le département de la Somme, la périurbanisation des lieux de résidence, le manque de couverture régulière par les transports en commun, et la grande souplesse d'organisation offerte par la voiture en font le mode de déplacement le plus plébiscité.</p> <p>Au-delà de la réduction de l'impact environnemental des déplacements, le Plan de Déplacements Inter Administrations lancé par le Conseil général vise à promouvoir l'utilisation des services publics de transports en commun, notamment en travaillant à l'amélioration de leur efficacité, mais également à réduire l'impact économique de ces déplacements, tant pour la collectivité que pour les agents.</p> <p>Ce plan d'actions vise à agir sur 3 types de déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déplacements domicile-travail et déplacements liés à la pause déjeuner des agents - les déplacements professionnels des agents du CG - les déplacements des visiteurs du CG (usagers principalement) 	

L'agglomération d'Amiens à la particularité de concentrer un grand nombre d'administrations et de services publics régionaux, soit de nombreux salariés s'y rendant le matin et la quittant le soir.

Dans une logique de mutualisation des mesures parallèlement mises en place en interne, le Conseil général a souhaité associer à sa démarche des structures ayant déjà porté des démarches similaires pour leurs employés : La Poste, le Conseil régional de Picardie, la DREAL Picardie, la CCI Amiens, la SNCF.

ACTIONS CONCRETES

- Permettre le développement de l'usage du vélo (amélioration des conditions de stationnement des vélos, formation à la conduite, systèmes de location ou prêt ou aide à l'acquisition de vélos, etc.)
- Permettre le développement de l'utilisation des transports en commun (travail partenarial avec les autorités organisatrices de transports, tarification plus incitative, etc.)
- Faire la promotion des plates-formes de covoiturage existantes sur le département, les faire connaître pour inciter à leur utilisation
- Réduire les besoins de mobilité : améliorer les locaux existants et créer des lieux de pause déjeuner dans les bâtiments, prendre en compte les lieux de résidence dans les demandes de mobilité, développer les visioconférences, téléconférences, webconférences, expérimenter le télétravail
- Animer le PDIA par le biais d'événements (Semaine de la mobilité), de formations, de relais d'information (lettre d'information, ambassadeurs du développement durable)
- Réduire les consommations de carburant des véhicules de service en proposant l'accès à des vélos en libre service, des formations à l'éco-conduite, l'acquisition de véhicules peu émissifs

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres d'agents bénéficiant du financement de leur abonnement de transport en commun ➤ Kilométrage et consommation de carburant des véhicules de service ➤ Fréquence d'utilisation des abonnements Vélam ➤ Nombre d'agents participant à l'expérimentation télétravail ➤ Nombre d'agents formés à l'éco-conduite
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un diagnostic des pratiques de mobilité : septembre 2010 ➤ Plan d'actions du PDIA : mars 2011 ➤ Constitution de groupes de travail et nomination des référents : juin 2011 ➤ Semaine de la mobilité (challenge, conférence) : septembre 2011 ➤ Mise en œuvre des actions : 2012 - 2013
Type d'action	Exemplaire
Population cible	Agents du Conseil général et des organismes partenaires

2. Améliorer l'attractivité et l'efficacité des transports organisés par le Conseil général

Direction / service pilote	Service des transports - Direction de l'éducation, du sport et des transports
Direction / service en appui	Direction de la communication, Direction environnement, Délégation DD
Partenaires	Conseil Régional, Transporteurs de voyageurs conventionnés, Collectivités territoriales, AOT du département, SNCF, Pays du Grand Amiénois, ADEME
Mise en œuvre	2012
Gain carbone	- 15 % en 2016 soit 2 150 teCO₂
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'efficacité carbone du réseau Trans'80 en augmentant la fréquentation et en optimisant le réseau existant ➤ Limitier les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements sur le territoire de la Somme ➤ Organiser la mobilité à l'échelle départementale via un syndicat mixte départemental de transport ➤ Changer les comportements en matière de déplacements en informant et en promouvant les modes de transport en commun présents sur le département 	
DESCRIPTION	
<p>Le Conseil général est compétent en matière d'organisation des transports scolaires mais également des transports routiers non urbains de personnes. Il a mis en place pour cela le réseau d'autocars Trans'80, dont les 54 lignes desservent la grande majorité des communes du département.</p> <p>Cependant, les caractéristiques du territoire ne permettent pas à l'heure actuelle de proposer un service suffisamment performant et attractif pour les Samariens : horaires peu adaptés, temps de trajet trop longs, tarification peu incitative, etc.</p> <p>Depuis 2011, le Conseil général améliore la visibilité du réseau en procédant à la matérialisation de tous les points d'arrêt. Cette action devrait se terminer en 2013.</p> <p>La collectivité renouvelle en 2012 son conventionnement avec les transporteurs de voyageurs pour le réseau Trans'80, et profite de cette étape pour mettre en place une tarification plus incitative.</p> <p>Par ailleurs, la réalisation, désormais obligatoire, d'une formation à l'éco-conduite pour les chauffeurs des autocars devrait permettre une réduction rapide et significative des</p>	

consommations de carburant et donc des émissions de GES, de l'ordre de 10 % à distances parcourues égales.

Cependant, l'amélioration de l'efficacité carbone du réseau ne permet pas de satisfaire à l'engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre que doit prendre la collectivité dans le cadre de son Plan climat énergie.

La réflexion engagée en 2009 sur la création d'un syndicat mixte départemental des transports doit aujourd'hui se poursuivre, et ce notamment afin de proposer à la population les services de transports les plus adaptés à leurs besoins et au territoire.

Par ailleurs, de nouvelles perspectives s'offrent aujourd'hui à la collectivité et aux transporteurs de voyageurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de transport :

- Un recours accru aux agro carburants, moins carbonés,
- la charte Objectif CO₂, lancée par le Ministère des Transports en septembre 2011, et animée par l'ADEME et la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs (FNTV), engagement volontaire des transporteurs à réduire leurs émissions en améliorant leurs pratiques.

Déroulement / mesures concrètes

- Mise en place d'une nouvelle tarification
- Rencontre des transporteurs conventionnés avec l'animateur régional de la FNTV sur la Charte Objectif CO₂
- Poursuite des travaux concernant la création d'un syndicat mixte départemental de transports

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'abonnements souscrits et billets unitaires vendus ➤ Distances parcourues par les véhicules et consommations de carburant
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conventionnement avec les transporteurs et introduction des formations éco conduite : 2012 ➤ Lancement d'une nouvelle tarification : 2012 ➤ Rencontre Charte Objectif CO₂ : 2012 ➤ Réflexion création d'un syndicat mixte : dès 2012
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ensemble des habitants de la Somme

3. Favoriser le retour à la mobilité et à l'autonomie en limitant l'impact énergétique et climatique

Pilote	Direction de l'insertion et du logement – Eric PARMENTIER
Direction / service en appui	Délégation développement durable, Service des transports
Partenaires	Associations conventionnées
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	+ 0 teCO₂ en 2016
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre le retour à la mobilité et à l'autonomie du plus grand nombre tout en limitant l'impact carbone des déplacements induits ➤ Inciter à l'utilisation des transports en commun 	
DESCRIPTION	
<p>Le Conseil général propose aux publics en insertion n'ayant pas accès à la mobilité une aide pour accéder à un service de transport adapté à leur besoin.</p> <p>Les travailleurs sociaux peuvent ainsi proposer des titres de transport en commun à coût réduit (train, autocar, etc.) ou bien un service de taxi social (sur tout le département sauf Amiens métropole).</p> <p>Ce service est aujourd'hui très largement utilisé, et a représenté, en 2010, 6 500 transports pour un total de 200 000 km parcourus. Sa réalisation est confiée à 6 associations conventionnées avec la collectivité, qui les subventionne à hauteur de 95%.</p> <p>L'objectif final de cette action est de pouvoir maximiser, à coût constant, le nombre de bénéficiaires de la plate-forme de mobilité solidaire.</p> <p>Plusieurs approches se complètent pour servir cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les kilomètres parcourus à vide par les taxis (réduire les distances d'approche) - rabattre vers les gares les personnes effectuant des trajets longue distance - travailler à l'optimisation des consommations de carburant (éco conduite, état du parc de véhicules) <p>Le gain carbone nul de cette action doit résulter de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du service, conjuguée à l'amélioration de l'efficacité carbone des prestations assurées, c'est à dire de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru.</p> <p>NB : Ce service n'a pas été inclus dans l'évaluation du Bilan Carbone Patrimoine et Services présenté dans ce document.</p>	

Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'espaces ressources « mobilité » en appui aux usagers pour déterminer leur solution de transport ➤ Expérimentation de présence d'animateurs « mobilité » ➤ Renouvellement conventionnement associations et travail sur l'éco conduite OU passation d'un accord-cadre avec intégration de critères environnementaux 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de transports effectués en taxi solidaire et distance parcourue ➤ Nombre de titres de transports en commun délivrés et distance parcourue ➤ Consommation de carburant associée au service rendu
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public en insertion

4. Mettre en œuvre des chantiers routiers sobres en carbone



Pilote	Mission conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre – Jérôme CAVORY
Direction / service en appui	Service de la commande publique, Direction de l'environnement, Délégation au développement durable
Partenaires	
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	- 20 % en 2016 soit 1 100 teCO₂
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire l'impact carbone des chantiers routiers en intégrant le critère carbone dans les marchés 	
DESCRIPTION	
<p>L'entretien, la modernisation et la construction des routes départementales représentent 9 600 teqCO₂, soit 14 % du Bilan Carbone de la collectivité.</p> <p>La contribution du contenu carbone des matériaux mis en œuvre sur les chantiers routiers atteint à elle seule 5 240 teqCO₂.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de mettre en place un système d'évaluation carbone des chantiers routiers a priori, qui interviendra au moment du choix du titulaire de marché.</p> <p>En effet, le critère environnemental actuel, pondéré pour l'instant à 25 points pour un total de 100 points, ne prend pas en compte d'évaluation énergétique ou climatique des propositions faites par les entreprises.</p> <p>Le critère carbone sera accompagné d'autres critères pour une analyse multicritère des impacts environnementaux des solutions techniques proposées (taux de déchets recyclés, consommation de granulats, etc.)</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience test d'évaluation carbone d'un chantier via le logiciel SEVE ➤ Création et intégration de nouvelles pièces de marché permettant l'évaluation carbone systématique des offres des entreprises. 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan énergétique et GES des solutions retenues ➤ Bilan GES des matériaux mis en œuvre
Calendrier	➤ 2012 : expérience test d'évaluation carbone
Type d'action	Structurante
Population cible	Entreprises travaux routiers

5. Réhabiliter et gérer durablement le patrimoine bâti du Conseil général

Pilotes	Direction de l'Education, du Sport et des Transports, : Djibril DIOP Direction des bâtiments départementaux : thermicien (en cours de recrutement)
Direction / service en appui	Direction de l'environnement, direction des finances, service de la commande publique, direction du développement économique et de l'emploi, délégation au développement durable, direction des systèmes informatiques et moyens généraux
Partenaires	ADEME, CODEM Picardie, Organismes bancaires
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	- 40 % en 2020 soit 5 150 teCO₂
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre le Programme Pluriannuel d'Investissement pour les Collèges (PPIC) 2021 en synergie avec les politiques éducative, environnementale, économique et financière de la collectivité ➤ Mettre en œuvre des mesures simples et efficaces de réduction des consommations d'énergie, comme la sensibilisation des agents aux comportements responsables. ➤ Atteindre l'objectif réglementaire de - 38 % de consommations énergétiques d'ici 2020 sur le patrimoine de la collectivité ➤ Développer le recours aux énergies renouvelables locales sur le patrimoine de la collectivité 	
DESCRIPTION	
<p>Le Conseil Général est responsable des 50 collèges publics de la Somme. Il en assure la construction, la rénovation, l'équipement en mobilier et en technologies de l'information ainsi que les dépenses de fonctionnement.</p> <p>Il a initié depuis 2 ans le PPIC, programme visant à l'amélioration du parc de collèges d'ici 2021. L'objectif de réduction des consommations d'énergie affiché dans le Plan Bâtiments Grenelle (-38 % d'ici 2020 pour les bâtiments tertiaires) s'applique a fortiori à ce programme. Le Conseil général a également affiché sa volonté de systématiser les démarches de type HQE, aussi bien en construction qu'en rénovation, et souhaite pour cela créer un « référentiel HQE ».</p> <p>Au delà de cet objectif strictement énergétique, l'ambition du PPIC est de croiser les enjeux de plusieurs politiques menées par le Conseil général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre du Plan climat énergie - le recours aux énergies renouvelables et aux éco matériaux au titre du Plan Eco activités - la maîtrise des charges de fonctionnement, et donc des dépenses énergétiques, au titre de la politique budgétaire <p>De plus, les économies d'énergies réalisées pourront permettre de dégager des ressources</p>	

financières afin de viser l'exemplarité de ce PPIC sur d'autres aspects : qualité de l'air intérieur, gestion de la ressource eau (potable, pluviale, ...), équipement des cuisines, traitement des déchets, etc.

Par ailleurs, la collectivité doit se doter de véritables politiques et outils de gestion des flux, notamment énergétiques. Un poste de thermicien a été créé en 2011 dans ce but.

A l'issue du déploiement de sa stratégie patrimoniale (ventes, acquisitions, redéploiement des services, etc.), le Conseil général aura une vue d'ensemble de son patrimoine administratif et pourra réfléchir, par exemple, à la mise en œuvre de plans pluriannuels d'investissement thématiques (CMS, agences routières, etc.).

Avant cela, l'accent doit être mis rapidement sur des opérations simples permettant de réaliser rapidement des économies d'énergie à moindres frais : un travail sur les contrats d'exploitation des équipements de chauffage, ou encore une sensibilisation des agents aux gestes économes en énergie sur leur lieu de travail (éclairage, chauffage, matériel de bureau, etc.).

Déroulement / mesures concrètes

- Analyse financière de la réalisation des enjeux croisés du PPIC : comment financer la performance énergétique, les EnR, la mise en accessibilité, les éco-matériaux, etc.
- Définition de référentiels HQE construction et rénovation
- Recrutement d'un thermicien

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommations d'énergie et émissions de GES des collèges (ratio au m², ratio par élève) ➤ Puissance (en kW) d'EnR installée ➤ Evolution des charges énergétiques du CG
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse financière du PPIC et choix du scénario de financement : fin 2011 ➤ Réalisation du référentiel HQE : 2011-2012 ➤ Arrivée du thermicien : fin 2011
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interne ➤ Collégiens et équipes éducatives des établissements

6. Mettre en place une politique d'achats durables et suivre l'impact des clauses environnementales des marchés.

Pilotes	Service administratif, comptabilité et équipements : Martine CHANOINE Service de la commande publique : Céline LEFRANC
Direction / service en appui	Direction de l'environnement, délégation au développement durable, service appuis logistiques
Partenaires	ADEME, CODEM Picardie, Organismes bancaires
Mise en œuvre	2011 - 2013
Gain carbone	- 15 % en 2016 soit 250 teCO₂
Objectif	
<p>➤ Réduire le contenu carbone des achats en intégrant des critères de choix dans les marchés, et en assurer le suivi</p>	
Description	
<p>Outre les matériaux mis en œuvre par la direction des Infrastructures, et la restauration des collèges (traités dans 2 autres fiches), le Conseil général effectue des achats qui pèsent dans son Bilan Carbone : matériel informatique, fournitures de bureau, peintures, papier, etc.</p> <p>Un groupe de travail s'est réuni dans le cadre de l'Agenda 21 afin d'évaluer l'impact de l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics.</p> <p>Les travaux menés par le groupe ont mis en évidence la difficulté d'évaluer ces impacts, que ce soit dans l'analyse des mémoires techniques des offres, ou lors de la réalisation même des prestations.</p> <p>L'objectif de cette action est travailler à la création d'outils et à la mise en place de procédures permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse d'un point de vue environnemental des propositions des candidats (mémoires techniques et/ou environnementaux, labels, certifications, etc.) - le suivi voire le contrôle des dispositions à caractère environnemental prévues dans l'exécution des marchés 	
Déroulement / mesures concrètes	
<p>➤ Réalisation d'un état des lieux de l'intégration des critères environnementaux et de leur évaluation</p> <p>➤ Travail partenarial de définition des critères prioritaires, des outils d'analyse et de suivi</p> <p>➤ Intégration systématique dans les marchés et évaluation</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>➤ Contenu carbone des achats</p> <p>➤ Nombre de marchés intégrant critères / clauses environnementaux</p> <p>➤ ...</p>

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">➤ Etat des lieux : 2011➤ Définition des outils et procédures : 2012 -2013
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none">➤ Interne➤ Prestataires / entreprises (candidats et titulaires)

7. Vers une restauration sobre en carbone dans les collèges

Pilotes	Direction de l'éducation, du sport et des transports : Grégory DEBUIRE
Direction / service en appui	Direction du développement économique et de l'emploi, délégation développement durable, direction de l'environnement
Partenaires	Chambre d'agriculture de la Somme, Agriculture biologique en Picardie, ADEME, Conseil régional de Picardie, agents de l'Education nationale (principaux et gestionnaires de collèges)
Mise en œuvre	Depuis 2010
Gain carbone	- 30 % en 2016 soit 2 500 teCO₂
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduire des denrées issues de l'agriculture locale, biologique ou non, dans les collèges ➤ Sensibiliser les équipes de cuisine et les collégiens à l'alimentation durable ➤ Promouvoir la consommation de produits frais, peu ou pas transformés ➤ Garantir une alimentation équilibrée et de qualité pour les collégiens 	
Description	
<p>Le contenu carbone des aliments proposés dans les restaurants des 50 collèges avoisine 13 % du Bilan Carbone total de la collectivité.</p> <p>Celui-ci est dépendant de 5 caractéristiques des aliments:</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur mode de production (avec ou sans engrais azotés par exemple) - leur provenance et le mode de transport utilisé pour leur acheminement - leur degré de transformation (produit brut ou déjà travaillé, conditionné, etc.) - leur mode de conservation (frais, surgélation, etc.) - le moment auquel ils ont été produits (saisonnalité respectée ou non) <p>Le Conseil général mène depuis 2009 une expérimentation auprès d'une dizaine de collèges pour mettre en place un approvisionnement local, voire biologique, pour certaines denrées produites localement, garantissant ainsi respect de la saisonnalité et réduction des distances de transport.</p> <p>En 2010, deux collèges ont répondu présents pour mener, à l'initiative du Conseil régional de Picardie et de l'ADEME, un action test de menus dits bas carbone : l'action « Appétit nature ». Cette action a fait l'objet d'une formation des équipes de cuisine, d'animations et d'actions de sensibilisations auprès des collégiens, et d'une évaluation carbone via un outil dédié (Carbone cantine).</p> <p>Cette action a pour objectif de généraliser progressivement la formation des équipes de cuisine à l'alimentation bas carbone, de poursuivre la sensibilisation des élèves, et se place dans la continuité du travail mené avec les producteurs locaux, et en parallèle d'un travail</p>	

mené sur le gaspillage alimentaire. (plan départemental de réduction des déchets).

Déroulement / mesures concrètes

- Rencontre thématique avec les cuisiniers des collèges : alimentation et carbone, gaspillage alimentaire
- Semaine pilote menu bas carbone et évaluation
- Actions de sensibilisation et de mobilisation des cuisiniers et collégiens : concours / appels à projets « menus bas carbone », expositions thématiques, formations des cuisiniers, affichage ponctuel du contenu carbone des menus, etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contenu carbone des aliments (évaluation carbone cantine) ➤ Pourcentage d'aliments issus de circuits courts ➤ Pourcentage d'aliments biologiques / de saison/ non préparés/ etc. ➤ Nombre de collèges ayant participé à la démarche
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'expérimentation approvisionnement en circuits courts : 2010 ➤ Participation à l'action appétit nature et évaluation: 2011 ➤ Rencontres thématiques alimentation et effet de serre : 2011 ➤ Autres actions mobilisation : dès 2012
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipes de restauration des collèges ➤ Elèves, enseignants, parents d'élèves ➤

8. Organiser des manifestations intégrant des critères d'éco responsabilité

Pilote	Délégation au développement durable : Stoyka MICKOVA
Direction / service en appui	Direction de la communication externe, communication interne, service appuis logistiques, service des sports, direction du développement culturel, service de la commande publique
Partenaires	Plate-forme régionale des éco manifestations (ADEME, Région, CPIE)
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Estimé à 150 teCO₂
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter les déplacements et favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs ➤ Maitriser les consommations énergétiques ➤ Limiter la production de déchets ➤ Promouvoir la consommation de produits locaux et/ou à faible contenu carbone 	
Description	
<p>Le Conseil général organise de nombreux événements, soit à destination des agents de la collectivité (vœux du président, journée grand air, arbre de Noël, etc.), soit à destination du grand public (la Samarienne, Festival de Saint Riquier, Rendez-vous du fleuve, Fête de la Nature, etc.).</p> <p>Ces événements génèrent des déplacements (visiteurs, logistique), l'achat de denrées pour la restauration, des consommations d'énergie, une production de déchets.</p> <p>L'objectif de cette action est de mettre en place des mesures simples visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à la tenue de ces événements : organisation de transports groupés, communication sur des moyens de transport moins émissifs, alimentation locale/bas carbone, dispositifs d'éclairage et de sonorisation peu consommateurs d'énergie, etc.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail partenarial avec les directions organisatrices d'événements (culture, sport, environnement, communication, etc.) ➤ Définition des besoins, des critères prioritaires et des outils à mettre en place ➤ Organisation d'une manifestation test (Fête de la Nature) 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact carbone des déplacements (questionnaires visiteurs) ➤ Contenu carbone restauration proposée ➤ Consommations énergétiques ➤ ...
Calendrier	<p>Dès 2012.</p> <p>Actions déjà réalisées (Journée Grand Air en 2011, Rendez-vous du Fleuve en 2011, Forum 21 2010 et 2011)</p>

Type d'action	Ponctuelle
Population cible	<ul style="list-style-type: none">➤ Services organisateurs➤ Agents du CG➤ Grand public

9. Restaurer le gabarit de navigation du Canal de la Somme pour le report modal du transport de marchandises



Pilote	Direction de la modernisation des infrastructures : Roland CARON
Direction / service en appui	Chef de projet Grand Projet Vallée de Somme, Direction de l'environnement, Direction du Développement économique et de l'Emploi, Chef de projet Canal Seine - Nord- Europe, Direction des affaires juridiques, Direction de la Communication
Partenaires	Conseil régional de Picardie
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Difficilement quantifiable
Objectif	
➤ Proposer un mode de transport de marchandises alternatif à la route et moins émissif	
Description	
<p>Le Conseil général est gestionnaire du Canal de la Somme, ouvrage initialement conçu pour permettre la navigation de péniches de gabarit Freycinet pour le transport de marchandises.</p> <p>Le Canal est aujourd'hui trop envasé pour permettre la navigation de ces péniches, et nécessite un curage.</p> <p>L'objectif de cette action est de redonner au Canal de la Somme son rôle initial, et de contacter des entreprises (industriels, coopératives céréalières, etc.) susceptibles de préférer pour l'acheminement de leur production ce mode de transport très sobre en carbone (comparativement à la route, majoritairement utilisée dans le département).</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation des travaux de curage et des aménagements nécessaires ➤ Détermination des usagers potentiels du Canal et prise de contact 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tonnages de marchandises transportées ➤ Distance cumulée parcourue par les péniches ➤ Efficacité carbone (en $g_{eqCO_2}/t.km$) du transport sur le Canal
Calendrier	<p>Enquête publique pour le curage du premier tronçon de 23 kms</p> <p>Premiers travaux de curage fin 2012-début 2013.</p> <p>Début de la navigation 2014</p>
Type d'action	Territoriale
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services organisateurs ➤ Agents du CG ➤ Grand public

10. Recréer des puits de carbone le long des infrastructures gérées par le Conseil général en lien avec le parcellaire agricole

Pilote	Pôle Infrastructures
Direction / service en appui	Chef de projet Grand Projet Vallée de Somme, Direction de l'environnement,, Direction des affaires juridiques, Direction de la Communication – Direction du développement économique et de l'emploi
Partenaires	Conseil régional de Picardie – Chambre d'agriculture de la Somme
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	A quantifier
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des puits de carbone sur le patrimoine du Conseil général et en association avec les collectivités locales et agriculteurs de la Somme ➤ Produire une biomasse énergétique disponible et aisément valorisable 	
Description	
<p>La recherche d'une moindre dépendance aux énergies fossiles nous invite à proposer des solutions innovantes.</p> <p>Les arbres des routes et du canal appartenant au Conseil général représentent un flux de biomasse ligneuse annuel de 2 500 tonnes environ, issues des opérations d'abattage et d'entretien. L'abattage et l'entretien des routes ne posent pas de difficultés particulières autres que celles inhérentes à ce type d'intervention ; les replantations cependant ne sont pas aujourd'hui pensées dans une optique de valorisation énergétique.</p> <p>Avec la politique de développement de la filière bois énergie qui se met en place et la nécessité de favoriser des filières courtes, voire l'auto approvisionnement de certaines chaufferies collectives, la politique de replantation pourrait être repensée.</p> <p>En outre, la plantation de bandes boisées, en lisière des cultures traditionnelles, constitue également une réponse possible à la lutte contre l'érosion des sols.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<p>Mise en place d'une pépinière sur des parcelles appartenant au Conseil général</p> <p>Proposition de mise en place de bandes ligno-cellulosiques</p> <p>Alternative aux bandes enherbées dans une perspective de développement de la filière bois énergie : deux fonctions associées : la production de biomasse et la lutte contre le ruissellement</p> <p>Intégration dans un système cultivé (concurrence) et objectif d'un de revient de la biomasse acceptable</p> <p>Convention multipartite (collectivité(s)/agriculteurs, structures approvisionnement bois énergie)</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'arbres plantés /an - captation de carbone associée
Calendrier	Dès 2012

Type d'action	Territoriale
Population cible	<ul style="list-style-type: none">➤ Agents du CG➤ Agriculteurs➤ Collectivités locales

Le Conseil général catalyseur

11. Mettre en œuvre la conditionnalité développement durable de la PACTe

Objectif : Réduire les émissions départementales liées à l'habitat, aux bâtiments tertiaires publics et à l'éclairage public

12. Contractualiser avec les intercommunalités pour une intégration des enjeux énergie climat dans leur projet de développement durable de territoire

Objectif : Permettre à chaque territoire de connaître et de s'approprier localement les enjeux

13. Inciter à la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents d'urbanisme

Objectif : Permettre une prise en compte de l'atténuation et de l'adaptation

14. Lutter contre la précarité énergétique

Objectif : Réduire les émissions départementales liées à l'habitat

15. Intégrer un volet prévention au Fonds de Solidarité Logement

Objectif : Réduire les émissions départementales liées à l'habitat

16. Accompagner le monde agricole dans une démarche de progrès et procéder à l'évaluation des projets soutenus par le Conseil général

Objectif : Réduire les émissions départementales liées aux intrants azotés en agriculture et permettre l'appropriation des enjeux

17. Mettre en œuvre un accompagnement des entreprises vers l'efficacité énergétique

Objectif : Réduire les émissions départementales liées à l'industrie et aux bâtiments tertiaires privés

18. Soutenir la construction du Canal Seine Nord Europe

Objectif : Réduire les émissions départementales liées au transport de marchandises

19. Soutenir et accompagner les projets de réseaux de chaleur EnR portés par les petites collectivités

Objectif : Réduire les émissions liées aux bâtiments tertiaires et à l'habitat

20. Mettre en œuvre le plan départemental de prévention des déchets

Objectif : Réduire les émissions départementales liées aux déchets

21. Questionner l'aménagement du territoire sur le littoral au regard des impacts futurs du changement climatique

Objectif : Aménager le territoire pour réduire les risques liés au climat futur

22. Intégrer le changement climatique et ses conséquences dans les politiques stratégiques du Conseil général : espaces naturels sensibles, ressource en eau, Plan Somme, etc.

Objectif : Intégrer et s'approprier les hypothèses liées au changement climatique et ses conséquences futures

11. Mettre en œuvre la conditionnalité développement durable de la PACTe

Pilote	Direction des Territoires et de l'Habitat Durable : Flavie DUTRY
Direction / service en appui	Direction de l'environnement, Direction du Développement économique et de l'Emploi, Délégation au développement durable
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, CODEM Picardie
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Difficilement quantifiable
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la réalisation de projets énergétiquement ambitieux ➤ Soutenir l'utilisation de matériaux sobres en carbone (éco-matériaux) ➤ Soutenir la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables ➤ Permettre une réflexion sur les modes de déplacement doux et alternatifs à la voiture ➤ Inciter à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets 	
Description	
<p>La Politique d'Aménagement Concerté des Territoires du Conseil général permet d'accompagner financièrement les communautés de communes dans les investissements structurants qu'elles réalisent sur les territoires.</p> <p>La PACTe 2009-2011 a permis d'intégrer la prise en compte du développement durable grâce à la mise en place d'un système de bonus, la Majoration Développement Durable (MDD), consistant en une majoration de l'aide du CG de 5 points (25% au lieu de 20%) pour des projets de construction, réhabilitation de bâtiments, et d'éclairage public exemplaires.</p> <p>Le Conseil général met désormais en place un système de conditionnalité, plus incitatif, dans la PACTe 2012-2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eclairage : avoir effectué un diagnostic préalable avec l'accompagnement de la FDE80 et respecter le seuil minimum d'efficacité énergétique (à déterminer en partenariat avec la FDE) • Construction neuve : associer le CG dès le début du projet <p>Respect de la RT 2012 (BBC) + 3 critères au choix parmi 6 (éco-matériaux / énergies renouvelables / clauses insertion sociale dans marché travaux / chantier propre (déchets) / gestion de l'eau exemplaire dans la vie du bâtiment (potable, pluviale, assainissement) / prise en compte environnement urbain (paysage, biodiversité) et mobilité (accès).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de bâtiments : associer le CG dès le début du projet <p>Amélioration d'au moins 40% de la performance énergétique du bâti sur la base de la note de calcul réglementaire + respect d'1 critère au choix parmi les 6 (voir ci-dessus).</p> <p>Par ailleurs, le dispositif d'aides à l'habitat existant dans le cadre de la PACTe fera également l'objet d'une conditionnalité renforcée, notamment sur les critères permettant d'évaluer la qualité et le caractère innovant des projets.</p>	

Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination des exigences techniques des critères ➤ Adaptation de la procédure interne pour l’instruction des dossiers ➤ Rencontre avec les collectivités pour expliquer et promouvoir le nouveau dispositif et les nouvelles modalités d’attribution des aides 	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets instruits / nombre d’avis favorables ➤ Coût moyen des projets subventionnés ➤ Estimation des économies énergie et de CO₂ réalisées ➤ Puissance EnR installée ➤ ...
Calendrier	Fin 2011 : Finalisation des nouvelles modalités du dispositif Début 2012 : Rencontre avec les territoires 2012-2014 : Instruction des dossiers et suivi des projets
Type d’action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elus et services des collectivités territoriales (intercommunalités)

12. Contractualiser avec les intercommunalités pour une intégration des enjeux énergie-climat dans leur projet de développement durable de territoire

Pilote	Direction des territoires et de l'habitat durables – Flavie DUTRY
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Délégation au développement durable
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie,
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Aucun
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'appropriation des enjeux énergie climat et leur déclinaison locale ➤ Flécher les aides du Conseil général aux collectivités sur la base d'un diagnostic partagé et d'enjeux communs 	
Description	
<p>Pour son programme 2012-2014, la Politique d'Aménagement Concerté du Territoire veut accompagner les intercommunalités dans la définition des enjeux de développement durable de leur territoire.</p> <p>Il est donc prévu de conditionner l'accès à la prochaine PACTe à l'engagement de la part des collectivités à réaliser un diagnostic permettant de déterminer précisément les priorités des territoires, priorités sur lesquelles sera basée la prochaine période de contractualisation.</p> <p>Afin d'intégrer pleinement la prise en compte de la finalité de lutte contre le changement climatique, le Conseil général veut accompagner les collectivités pour la réalisation d'un diagnostic énergie - gaz à effet de serre. Ce diagnostic pourra se faire directement grâce à la base de données régionale réalisée par l'ADEME et le Conseil régional.</p> <p>Une analyse des points de vulnérabilité au changement climatique sera également réalisée, directement à partir du diagnostic départemental réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan climat énergie départemental.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un cahier des charges type pour les diagnostics développement durable ➤ Financement, suivi et accompagnement technique des collectivités lors de la phase d'étude 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Calendrier	Fin 2011 : Cahier des charges 2012 – 2014 : Accompagnement des phases d'étude 2014 : Détermination des enjeux prioritaires de territoire
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elus et services des collectivités territoriales (intercommunalités) ➤ Population

13. Inciter à la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents d'urbanisme

Pilote	Direction des territoires et de l'habitat durables – Anne GAUDET
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Délégation au développement durable
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, CAUE de la Somme
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Aucun
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'appropriation des enjeux énergie climat et leur déclinaison locale dans les documents d'urbanisme 	
Description	
<p>Le Conseil général accompagne financièrement les collectivités dans les travaux préliminaires à l'établissement de documents d'urbanisme.</p> <p>Cette aide est conditionnée à la participation des élus locaux à une formation à l'approche environnementale de l'urbanisme organisée par une plate-forme co-animée par le Conseil général, l'ADEME et le CAUE.</p> <p>Le travail de sensibilisation et de formation d'ores et déjà mené dans le cadre de cette plate-forme se verra enrichi d'un volet énergétique et climatique renforcé, concernant notamment l'adaptation au changement climatique, sujet encore peu traité dans les documents d'urbanisme.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un module supplémentaire de sensibilisation sur l'adaptation au changement climatique ➤ Renforcement du volet énergie climat de la plate-forme au regard des données locales (diagnostics départementaux) 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de formations organisées ➤ Nombre de documents d'urbanisme accompagnés ➤ Nombre de prescriptions et de recommandations tenant compte des enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme
Calendrier	2012 : Définition du contenu complémentaire à intégrer à la formation
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elus et décideurs locaux

14. Lutter contre la précarité énergétique

Pilote	Direction de l'insertion et du logement Direction des territoires et de l'habitat durables : Hélène CARON
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Délégation au développement durable
Partenaires	Etat, ANAH, CAF, MSA, CARSAT, SACICAP, ADIL Somme, Conseil régional, travailleurs sociaux, ADMI
Mise en œuvre	2011 – 2013 : premier Contrat Local d'Engagement
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérer les ménages en situation de précarité énergétique ➤ Assister au diagnostic du logement, au montage technique et financier d'un plan de travaux de performance énergétique, et au suivi des travaux ➤ Permettre la réalisation des travaux en proposant des outils de financement complémentaire ➤ Améliorer la performance énergétique du bâti d'au moins 25 % par logement 	
Description	
<p>En juillet 2011, le Conseil général de la Somme signe un Contrat Local d'Engagement (CLE), dans le cadre du programme national 'Habiter mieux', avec l'ANAH, la CAF, la MSA, la CARSAT, la SACICAP et l'ADIL Somme afin de permettre la rénovation de 1 300 logements de propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.</p> <p>Le CLE s'articule en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le repérage des ménages propriétaires occupants pouvant prétendre à cette aide • L'accompagnement des bénéficiaires par la mobilisation d'équipes d'ingénierie spécialisées et un ciblage sur les travaux à faire les plus efficaces en termes d'amélioration de la performance énergétique • une augmentation du soutien financier aux ménages propriétaires, notamment par le versement de l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, amplifiée de 500 € complémentaires par le Conseil général et de 500 € par l'ANAH, conditionnée à la diminution des consommations d'énergie après travaux de 25 % par rapport à l'état initial ; soit au total une aide de 2 100 € pour la réalisation des travaux. <p>Afin de garantir la qualité de l'accompagnement des ménages, d'en assurer au mieux le suivi, et afin de traiter efficacement le plus grand nombre de situations dans les 3 ans du CLE, le Conseil général engage en 2011 un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental sur la précarité énergétique.</p> <p>Le Conseil général assurera donc la maîtrise d'ouvrage de ce PIG, et contractualisera avec un ou plusieurs opérateurs chargés d'effectuer l'accompagnement des ménages bénéficiaires de l'ASE, qui n'auront rien à déboursier pour cette prestation.</p> <p>Enfin, conscient des situations de grande précarité dans lesquelles se trouvent certains ménages propriétaires occupants du département, le Conseil général souhaite créer un</p>	

dispositif de financement complémentaire permettant le bouclage des plans de financement pour les travaux d'amélioration énergétique. (prêt bonifié, partenariat avec un opérateur énergétique pour la vente des certificats d'économie d'énergie,...)

Par ailleurs, une véritable cohérence est à rechercher entre les différents dispositifs d'intervention du CG sur l'habitat :

- Aide au maintien dans le logement pour les personnes âgées et/ou dépendantes
- Aide aux travaux pour l'habitat très dégradé ou insalubre

Un montage est à prévoir en 2012 pour que chaque dossier visé au titre de ces 2 dispositifs fasse également l'objet d'un traitement pour bénéficier de l'ASE.

Déroulement / mesures concrètes

- Réalisation du cahier des charges pour opérations menées dans le cadre du PIG
- Définition d'outils complémentaires de financement et recherche des partenariats
- Création d'un cadre global permettant de traiter la précarité énergétique sur toutes les aides à l'habitat.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de ménages détectés ➤ Nombre de dossiers traités dans le cadre du PIG ➤ Montant des travaux préconisés (moyen, global) ➤ Montant des travaux réalisés ➤ Gains énergétiques et économies CO2 engendrées
Calendrier	2012 : Définir les attentes dans le cadre de l'accompagnement prévu par le PIG 2012 : Construction des outils complémentaires de financement 2013 : Evaluation du CLE 2011-2013
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Propriétaires occupants en situation de précarité énergétique

15. Intégrer un volet prévention au Fonds de Solidarité Logement

Pilote	Direction de l'insertion et du logement
Direction / service en appui	Direction des territoires et de l'habitat durables – Délégation au développement durable – Direction de l'environnement
Partenaires	CAF, fournisseurs d'énergie (gaz électricité) et d'eau, bailleurs sociaux, CCAS
Mise en œuvre	A partir de 2013
Gain carbone	Difficile à estimer
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir l'aggravation des situations de précarité énergétique ➤ Freiner l'augmentation voire Stabiliser le montant du Fonds de Solidarité pour le Logement 	
Description	
<p>Le Conseil général reçoit des demandes d'aides au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement dont le nombre et le montant augmente considérablement d'année en année.</p> <p>La précarisation croissante des ménages, et l'augmentation conséquente du coût des énergies à prévoir ne peuvent qu'aggraver une situation déjà préoccupante.</p> <p>L'intégration d'un fonds d'aide aux travaux dans le cadre du FSL est le moyen de prévenir l'aggravation de situations connues de précarité en aidant les ménages à réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
➤ Initier un travail partenarial de réflexion sur le devenir du FSL	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	➤ Montant dédié à la prévention pour la réalisation de travaux
Calendrier	A définir – A partir de 2013 -2014
Type d'action	Structurante
Population cible	➤ Bénéficiaires du FSL

16. Accompagner le monde agricole dans une démarche de progrès et procéder à l'évaluation des projets soutenus par le Conseil général

Pilote	Direction du développement économique et de l'emploi : Géraud PEYLET
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Direction de l'éducation, des sports et ses transports – Délégation au développement durable
Partenaires	Chambre d'agriculture de la Somme – Agriculture biologique en Picardie
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Difficile à estimer
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le développement de pratiques réduisant les apports d'intrants azotés ➤ Evaluer l'efficacité carbone des politiques agricoles soutenues par le Conseil général 	
Description	
<p>Soucieux de promouvoir les productions agricoles locales et de qualité associées à des pratiques vertueuses, le Conseil général a lancé en 2010, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Somme, un programme expérimentant l'approvisionnement de collèges volontaires en produits frais locaux et de saison, issus ou non de l'agriculture biologique.</p> <p>Menée sur toute une année avec plusieurs collèges, cette opération a remporté le succès escompté auprès des agriculteurs engagés dans la démarche mais également auprès des équipes de cuisine dans les collèges.</p> <p>Aujourd'hui, le Conseil général souhaite accompagner ces agriculteurs dans une démarche de progrès les amenant à avoir des pratiques exemplaires et à valoriser la qualité des productions : la Haute Valeur Environnementale.</p> <p>L'obtention de cette certification passe par une utilisation maîtrisée des intrants, et donc par une réduction des émissions de gaz à effet de serre associées, dont une évaluation sera faite.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil général porte depuis plusieurs années la volonté de développer sur le département une agriculture exemplaire et de qualité. Grâce à un partenariat avec la Chambre d'agriculture, il soutient 4 dispositifs qui feront l'objet d'une évaluation au titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réduction des intrants (phytosanitaires et engrais azotés), • la prise en compte des problématiques énergétiques à l'échelle des exploitations agricoles, • la conversion d'exploitation en Agriculture biologique, 	

- la mise en place de circuits courts et de vente directe à la ferme.

éroulement / mesures concrètes

- Contractualiser avec les producteurs approvisionnant les collèges pour un engagement dans la démarche HVE
- Mise en place, avec nos partenaires, de dispositifs d'évaluation énergie carbone des politiques existantes

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'agriculteurs certifiés HVE niveau 1 – 2 – 3 ➤ % de réduction des intrants et émissions CO2 évitées ➤ Puissances EnR installées sur les exploitations agricoles ➤ Economies d'énergies réalisées dans le cadre des contrats de progrès énergie
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012 : Charte production HVE ➤ 2012-2014 : Accompagnement de la certification ➤ 2012 – 2013 : Mise en place évaluation des politiques
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agriculteurs, partenaires du monde agricole

17. Mettre en œuvre un accompagnement des entreprises vers l'efficacité énergétique

Pilote	Direction du développement économique et de l'emploi : Isabelle BOURDON
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Délégation au développement durable
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Difficile à estimer
Objectifs	
<p>➤ Proposer un dispositif d'accompagnement technique et financier pour l'amélioration de la performance énergétique dans les très petites entreprises et pour les artisans</p>	
Description	
<p>Les artisans et Très Petites Entreprises sont l'une des cibles prioritaires de la politique de développement économique du Conseil général de la Somme, collectivité de proximité. Un programme expérimental de Conseil express en efficacité énergétique est prévu afin de sensibiliser ces acteurs du territoire aux problématiques liées à la maîtrise de l'énergie.</p> <p>Les dirigeants des Très Petites Entreprises sont souvent des hommes ou femmes orchestres, pilotes de l'ensemble des fonctions de leur activité. Bien qu'intéressés par les questions énergétiques, ils manquent souvent des moyens techniques voire financiers pour mener à bien une réflexion sur l'amélioration énergétique et/ou la diminution des consommations au sein de leurs bâtiments et liées à leur activité.</p> <p>Par ailleurs, il ne leur est pas toujours facile de mobiliser du temps pour participer à des réunions d'information collectives, ou pour pousser la porte d'un espace info énergie.</p> <p>Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de leur apporter un soutien ponctuel, individuel et accessible (information, conseils techniques...), complété d'une approche méthodologique, et ainsi de proposer des réponses concrètes à leur volonté d'optimiser les performances énergétiques de leur activité et de leurs projets de construction et/ou réhabilitation immobilière.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<p>➤ Passation d'un marché avec un opérateur pour la réalisation de 50 conseils express en 1 année (2011-2012)</p> <p>➤ Repérage des bénéficiaires du dispositif par le CG (dépositaires de dossiers pour aide à investissement immobilier et matériel) et l'opérateur</p> <p>➤ Réalisation des diagnostics dans les entreprises.</p> <p>➤ Suivi par l'opérateur de la mise en œuvre des préconisations au cas par cas.</p> <p>➤ Réalisation de bilans individuels et du bilan global de l'opération</p> <p>➤ Détection de plusieurs entreprises motivées pour approfondir la démarche par un diagnostic énergétique plus complet (subventionné par le fonds ADEME/Région)</p>	

➤ Conclusions de l' expérimentation et travail sur la pérennisation en l'état ou changement du dispositif	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'entreprises contactées ➤ Nombre de prestations réalisées ➤ Evaluation des préconisations en économies d'énergies potentielles et émissions de CO2 évitées ➤ Economies d'énergies réellement réalisées ➤ Emissions de CO2 réellement évitées
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin 2011 : Lancement du marché pour prestation de 50 conseils ➤ 2012 : Réalisation des diagnostics ➤ 2012 - 2013 : Evaluation des impacts de l'expérimentation
Type d'action	Structurante
Population cible	➤ TPE, artisans, commerçants

18. Soutenir la construction du Canal Seine Nord Europe

Pilote	Chef de projet Canal Seine Nord Europe :
Direction / service en appui	Direction du développement économique et de l'emploi, Pôle modernisation des infrastructures, Direction des territoires et de l'habitat durables, Direction des affaires juridiques
Partenaires	Etat, Conseil régional de Picardie, CCI, Collectivités, VNF
Mise en œuvre	2010- 2015
Gain carbone	Difficile à estimer
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un mode de transport de marchandises écologiquement et économiquement performant par rapport à la route 	
Description	
<p>La projet Canal Seine Nord Europe consiste en la construction, entre Compiègne (Oise) et Aubencheul au bac (Nord), de 106 km d'infrastructure fluviale nouvelle à grand gabarit, accessible aux unités fluviales de 4400 tonnes.</p> <p>Le projet intègre la construction de quatre plates formes multimodales en bord de canal, d'une emprise globale de 360 hectares, sur les secteurs de Noyon (Oise), Nesle et Péronne (Somme) et Marquion (Pas-de-Calais). Ce projet contribue à développer le réseau fluvial français à grand gabarit et à le relier à 20.000 km de voies fluviales européennes.</p> <p>Le Conseil général apporte son soutien et sa contribution à ce projet, qui permettra le transport de très grands flux de marchandises par voie fluviale, et permettra ainsi de réduire l'intensité du transport routier et les émissions de gaz à effet de serre induites.</p> <p>Ce projet présente un fort enjeu de développement économique pour tout le territoire picard, puisqu'il permettra, d'une part grâce à la mise en place de plates-formes multimodales, la création d'activité et d'emplois, et d'autre part grâce à la liaison fluviale créée avec d'autres territoires, de renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pilotage d'une étude d'aménagement foncier, assistance au territoire durant la phase de construction du Canal ➤ Participation à la mise en place des plates-formes multimodales 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Flux de marchandises importées en Somme via le Canal et émissions associées ➤ Flux de marchandises exportées et émissions associées Evolution de l'intensité du trafic routier et des émissions associées
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2010-2015 : Phase d'études et travaux ➤ 2015 : Date prévue de mise en service du Canal
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Industriels dont agro-alimentaires, coopératives agricoles, transporteurs, etc.

19. Soutenir et accompagner les projets de réseaux de chaleur EnR portés par les petites collectivités

Pilote	Cellule énergie – climat : Delphine ROGER
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Direction des Affaires Juridiques – Infrastructures – Direction des bâtiments départementaux – Chef de projet Grand Projet Vallée de Somme – Direction des territoires et de l'habitat durables
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, Fédération Départementale de l'Energie, Régie d'électricité de Montdidier, Régie de Péronne, SCIC Picardie Energie Bois, Nord Picardie Bois
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Difficile à estimer
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à l'atteinte des objectifs de production d'EnR de 23% dans le département de la Somme ➤ Promouvoir les gisements énergétiques renouvelables disponibles dans le département de la Somme ➤ Réduire les émissions de GES liées aux bâtiments tertiaires, au logement 	
Description	
<p>Le bois comme énergie de chauffage présente au niveau local de nombreux atouts, qui conduisent actuellement de plus en plus de maîtres d'ouvrage à en envisager l'utilisation.</p> <p>La filière d'approvisionnement en bois énergie est structurée localement depuis la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Picardie Energie Bois, les ressources de biomasse disponibles sont estimées à quelques 300 000 t/ an, et les dispositifs existants de financements publics pour le montage de projets permettent de rendre économiquement attractive cette énergie.</p> <p>Au delà, elle présente sur le long terme de nombreux atouts écologiques (rôle essentiel de réserve de biodiversité et de captation de carbone des bois et forêts) et économiques (création d'emplois locaux non délocalisables et stabilité du kWh par rapport à l'évolution du coût des énergies fossiles).</p> <p>La création et la gestion d'un réseau de chaleur bois-biomasse restent cependant des projets complexes, nécessitant des investissements conséquents et une ingénierie de qualité, besoins qui peuvent s'avérer des obstacles de taille pour une petite collectivité.</p> <p>Le Conseil général souhaite créer, au niveau départemental, une structure de type Société Publique Locale, à fonds publics, dont le rôle serait d'assister les maîtres d'ouvrage dans le montage de leurs projets et dans la gestion des équipements.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de 4 études de faisabilité pour la mise en place de réseaux de chaleur locaux sur les communes de Saint-Valéry-sur-Somme, Roye, Péronne, Longpré-les-Corps-Saints. ➤ Rencontre et mise en contact des partenaires potentiels pouvant figurer au capital de la SPL 	

➤ Réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place de la SPL	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets accompagnés ➤ Puissance installée en MW ➤ Consommations énergétiques et émissions de CO2 associées
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2011- 2012 : Réalisation des 4 études de réseaux de chaleur communaux ➤ 2012 - 2013 : Etudes préalables à la création de la SPL
Type d'action	Structurante
Population cible	➤ Collectivités, forestiers

20. Mettre en œuvre le plan départemental de prévention des déchets



Pilote	Direction de l'environnement : Frédéric PICOT
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Délégation au développement durable – Communication externe – Direction des bâtiments départementaux – Infrastructures - Direction éducation sports et transports
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, EPCI de collecte et de traitement des déchets, structures associatives de recyclage, réutilisation
Mise en œuvre	2010-2014
Gain carbone	-15% sur le contenu carbone du papier (Bilan carbone CG)
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de 7% la production totale d'ordures ménagères et assimilées d'ici 2014. ➤ Sensibiliser les habitants du territoire aux gestes réduisant la production de déchets : consommation, réemploi, réutilisation, réparation, etc. ➤ Réduire de 15% les consommations de papier du CG, et 10% les consommations de produits phytosanitaires ➤ Promouvoir la pratique du compostage sur 5 sites propriétés du Conseil général (espaces naturels sensibles) ➤ Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants des collègues 	
Description	
<p>La prévention des déchets constitue la priorité des politiques publiques en matière de déchets au regard des législations européennes et françaises. Néanmoins, à ce jour, le déploiement de cette politique restait minoritaire sur le territoire national au profit de l'approche valorisation et élimination des déchets.</p> <p>La loi dite « Grenelle I » a permis, dès 2009, de lancer une nouvelle dynamique promouvant le développement de la politique de prévention en fixant un objectif de réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilées produites en 5 ans.</p> <p>Le Conseil général de la Somme, soucieux de développer cette thématique, a décidé en 2009 de s'engager en partenariat avec l'ADEME dans un plan départemental de prévention sur la période 2010 – 2014.</p> <p>Dans la Somme en 2007, le ratio moyen de production d'ordures ménagères et assimilées atteignait 667,3 kg/hab/an, contre une moyenne nationale de 594,3 kg/hab/an. Cet écart s'explique notamment par la vocation touristique du département, qui accueille chaque année des flux de touristes non pris en compte dans le calcul des ratios.</p> <p>Le plan départemental de prévention des déchets se décline en plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets organiques (compostage et réduction du gaspillage alimentaire) - Réduire les déchets de bureau (consommations papier du CG) - Réduire les emballages (gros conditionnements, éco recharges, produits consignés, ...) <p>Promouvoir la réutilisation, la réparation, le réemploi, le don, etc.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre des collectivités compétentes, séances de formation et de sensibilisation ➤ Animation du réseau de partenaires (la lettre de la prévention) ➤ Sensibilisation et animation auprès du public (collèges, ménages, etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantités de papier achetées par la CG et contenu carbone associé ➤ Production départementale de déchets ménagers et émissions associées à leur collecte et leur traitement
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2010-2011 : Elaboration du Plan d'action ➤ 2011-2014 : Mise en œuvre, suivi et évaluation
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectivités, population, acteurs économiques

21. Questionner l'aménagement du territoire sur le littoral au regard des impacts futurs du changement climatique

Pilote	DGA Aménagement et Equipement du Département : Vincent BAWEDIN (Chargé de mission aménagement du littoral)
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Infrastructures – Direction des territoires et de l'habitat durables
Partenaires	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Etat, Conseil régional de Picardie, acteurs locaux, collectivités littorales, Association de préfiguration du PNR Picardie maritime
Mise en œuvre	Dès 2010
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager le littoral picard en conciliant préservation des enjeux locaux, réduction des risques pour les populations, et adaptation aux conséquences locales du changement climatique, en particulier la montée du niveau de la mer 	
Description	
<p>Le littoral picard est soumis depuis plusieurs décennies à une érosion liée au phénomène naturel, même si amplifié par certains aménagements, de circulation des courants côtiers du sud au nord.</p> <p>Cette érosion a conduit les pouvoirs publics à réagir en mettant en place, depuis les années 2000, des épis littoraux permettant de freiner l'érosion littorale, mais pas de l'empêcher. Aujourd'hui les enjeux se concentrent notamment autour de la ville de Cayeux-sur-mer, protégée par une digue de galets qui ne cesse de se fragiliser.</p> <p>Le Conseil général soutient l'étude portée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour une modélisation des effets sur l'érosion du littoral d'une dépoldérisation partielle d'une zone agricole au sud de Cayeux (les bas-champs).</p> <p>Il soutient également ses partenaires dans la mise en place de projets de territoire et d'outils d'aménagement et de gestion du littoral : Opération Grand Site, Programmes d'Action et de Prévention des Inondations, Parc naturel régional Picardie maritime, etc.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de modélisation hydraulique ➤ Rencontre des acteurs locaux ➤ Participation aux instances de gouvernance des projets ➤ Communication sur les enjeux littoraux 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'acteurs participants aux réunions, événements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2011 : Labellisation Opération Grand Site ➤ 2011 : Colloque enjeux littoraux

	➤ 2012 : Dépôt de dossier PAPI
Type d'action	Structurante
Population cible	➤ Collectivités, population, acteurs locaux

22. Intégrer le changement climatique et ses conséquences dans les politiques stratégiques du Conseil général : espaces naturels sensibles, ressource en eau, Plan Somme, politique autonomie, etc.

Pilote	Cellule énergie -climat
Direction / service en appui	Direction de l'environnement – Pôle Infrastructures – Direction du développement économique et de l'emploi – Direction Autonomie
Partenaires	Etat, Conseil régional de Picardie, Agence de l'Eau, AMEVA, Picardie Nature, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, collectivités locales, Centre Régional de la Propriété Forestière
Mise en œuvre	2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les impacts futurs du changement climatique dans les politiques de gestion et de préservation des ressources et territoires vulnérables 	
Description	
<p>Les points de vulnérabilité du département au changement climatique sont nombreux (biodiversité et milieux, ressource en eau, santé des populations fragiles, ressources agricoles et sylvicoles, etc...).</p> <p>L'adaptation à ses impacts doit commencer à se préparer maintenant, notamment par la mise en place d'observatoires des impacts du changement climatique, notamment sur la biodiversité et les milieux, ou grâce à des mesures d'adaptation dites « sans regret ».</p> <p>Tout est à construire dans ce domaine, et le point de départ est la connaissance et la compréhension des enjeux locaux par tous les acteurs concernés.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision du Schéma départemental des espaces naturels sensibles et intégration des enjeux climatiques ➤ Colloque sur les inondations de la Somme 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'acteurs participants aux réunions, événements
Calendrier	
Type d'action	Structurante
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenaires, collectivités, grand public

Le Conseil général animateur

23. Créer un Club climat regroupant collectivités, associations et entreprises

Objectif : Permettre la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques

24. Permettre la sensibilisation de la population du département aux politiques locales de lutte contre le changement climatique

Objectif : Permettre la mobilisation et l'adhésion de tous aux engagements locaux

25. Sensibiliser les collégiens au changement climatique et à ses enjeux

Objectif : Partager et diffuser les connaissances

26. Sensibiliser les agents du Conseil général en utilisant le réseau interne développement durable

Objectif : Permettre la mobilisation et l'adhésion de tous aux engagements de la collectivité

27. Sensibiliser les ménages précaires à la maîtrise des consommations d'énergie

Objectif : Sensibiliser la population la plus vulnérable à la question énergétique

28. Créer et animer un groupe climat des porteurs de projets impliqués dans la réussite du Plan climat énergie départemental

Objectif : Assurer la réussite du Plan climat énergie par la mobilisation de tous

29. Assurer le pilotage interne, le suivi et l'évaluation des actions

Objectif : Assurer la réussite du Plan climat énergie par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue

30. Organiser un rendez-vous annuel ou biennal du climat dans la Somme

Objectif : Mobiliser toutes les parties prenantes pour partager les connaissances, les bonnes pratiques et partager l'évaluation du PCED.

23. Créer un Club climat regroupant collectivités, associations, entreprises

Pilote	Direction de l'environnement – Cellule énergie - climat
Direction / service en appui	Direction des territoires et de l'habitat durable – Délégation au développement durable – Communication externe – Direction du développement économique et de l'emploi – etc.
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, collectivités, associations, entreprises
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un réseau fédérant les acteurs du territoire sur les enjeux énergie climat ➤ Proposer un cadre pour la formation, l'échange, l'accès à l'information et permettant la mise en relation des acteurs 	
Description	
<p>Un réseau composé d'élus locaux et d'acteurs socio-économiques volontaires et engagés est nécessaire pour faire vivre le PCED à l'échelle du département.</p> <p>La contractualisation avec les territoires, dans le cadre de la mise en œuvre de la PACTe 2012-2014, sera l'occasion pour les collectivités d'être informés sur les nouvelles modalités d'accès aux aides (la DD-conditionnalité), mais aussi d'être intégrés dans un Club climat.</p> <p>Par ailleurs, des partenariats sont formalisés avec les entreprises dans le cadre de l'attribution de marchés publics ou de la politique de développement économique, ainsi qu'avec le monde associatif. Ces partenariats peuvent se prolonger par la participation à un Club climat des acteurs du département.</p> <p>Véritable lieu d'échange et de partage, ce Club climat se voudra convivial, et sera basé sur un « engagement mutuel pour le climat » du CG et de ses partenaires.</p> <p>Le Conseil général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organise des formations pour les élus/décideurs/associations/professionnels • organise des rencontres techniques thématiques, • réalise une veille juridique et technique, • diffuse des informations sur les bonnes pratiques via une newsletter, • crée un lieu d'échanges type forum ou plate-forme collaborative <p>Les membres du Club Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engagent à tenir compte des objectifs et orientations du PCED dans leurs pratiques et/ou politiques • participent aux manifestations organisées par le CG à leur attention • communiquent sur les enjeux énergétiques et climatiques auprès de la population/de leurs salariés <p>En particulier, les collectivités s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un diagnostic territorial énergétique et climatique sur la base de l'Observatoire régional énergie – gaz à effet de serre • construire un projet de développement durable de leur territoire qui constituera le socle de la contractualisation de la politique territoriale du CG 2014-2016 	

Déroutement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du lieu virtuel d'accueil du Club climat (plate-forme collaborative) ➤ Définition annuelle d'un programme de réunions d'informations thématique ➤ Organisation de rendez-vous trimestriels d'échange et de discussion 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'événements organisés et nombre de participants ➤ Nombre de discussions lancées sur la plate-forme
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012 : Contractualisation PACTe, réunions territoriales et présentation du Club climat aux collectivités ➤ Premier trimestre 2012 : Organisation du premier rendez-vous du Club
Type d'action	Animation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elus, décideurs et techniciens des collectivités, entrepreneurs, industriels, associations

24. Permettre la sensibilisation de la population du département aux politiques locales de lutte contre le changement climatique

Pilote	Cellule énergie - climat
Direction / service en appui	Direction des territoires et de l'habitat durable – Délégation au développement durable – Communication externe
Partenaires	ADEME, Conseil régional de Picardie, collectivités
Mise en œuvre	2012-2013
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un outil type kit clé en main personnalisable pour que les collectivités communiquent auprès de la population (aide à l'organisation d'événements, conception et prêt de panneaux d'information, brochures, etc.) 	
Description	
<p>L'information et l'adhésion de la population aux projets territoriaux de lutte contre le changement climatique est indispensable : ce sont les Samariens qui font le geste de se chauffer, s'éclairer, se déplacer, consommer, etc.</p> <p>L'objectif de cette action est de permettre aux collectivités proches des habitants (intercommunalités, communes) de pouvoir communiquer, à l'occasion de la mise en place d'un projet exemplaire, d'une manifestation, d'une réunion publique, etc. sur les enjeux locaux de développement durable.</p> <p>Le Conseil général pourrait ainsi proposer des outils de communication pédagogiques, disponibles gratuitement sur demande, conçus pour le grand public, pouvant sensibiliser sur les bons gestes quotidiens et leur impact sur le climat.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition des besoins en communication des collectivités du club climat ➤ Conception et gestion des outils 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de collectivités utilisant le kit de communication ➤ Nombre d'habitants touchés par la communication
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012 – 2013 : définition et conception du kit ➤ 2013 : Diffusion des outils
Type d'action	Animation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population

25. Sensibiliser les collégiens au changement climatique et à ses enjeux

Pilote	Cellule énergie - climat
Direction / service en appui	Direction de l'éducation des sports et transports – Conseil général Junior – Direction du développement culturel
Partenaires	Education nationale, associations d'éducation à l'environnement
Mise en œuvre	2012-2013
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser les connaissances sur le phénomène de changement climatique et sur ses conséquences auprès des scolaires 	
Description	
Il s'agit dans cette action d'intégrer un module sur la thématique du changement climatique dans le Plan culturel des collèges et également de sensibiliser les Conseillers généraux juniors.	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ A définir 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de collégiens sensibilisés
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Année scolaire 2012 – 2013 : Début de la sensibilisation
Type d'action	Animation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public scolaire

26. Sensibiliser les agents du Conseil général en utilisant le réseau interne développement durable



Pilote	Cellule énergie - climat
Direction / service en appui	Délégation au développement durable – Réseau des ambassadeurs du développement durable – Communication interne
Partenaires	
Mise en œuvre	Dès 2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informier et mobiliser les agents du Conseil général sur les projets transversaux (énergie, achats, déplacements, etc.) grâce aux relais existants 	
Description	
<p>Un réseau interne d'ambassadeurs du développement durable a été mis en place en 2010 pour relayer et diffuser les informations afférentes aux projets de l'Agenda 21.</p> <p>Agents volontaires impliqués et motivés, les ambassadeurs ont pu bénéficier d'une formation aux enjeux et finalités du développement durable.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter les actions du Plan climat énergie 2012-2016 aux ambassadeurs lors d'une demi-journée de sensibilisation/formation ➤ Faire le lien avec les groupes de travail mis en place par ailleurs sur l'eau / l'énergie / les déchets / les déplacements ➤ Proposer aux ambassadeurs d'organiser un accueil développement durable des nouveaux arrivants dans leurs services / directions 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'agents informés ➤ Nombre de nouveaux arrivants informés
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012 : session d'information des ambassadeurs ➤ 2012-2016 : rendez-vous réguliers / groupes de travail /...
Type d'action	Animation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents du Conseil général

27. Sensibiliser les ménages précaires à la maîtrise des consommations d'énergie et à la consommation durable



Pilote	DGA des solidarités – Direction Insertion et Logement
Direction / service en appui	Délégation au développement durable – Cellule énergie- climat
Partenaires	ADEME - APREMIS – PACT ADRIM – Espaces Info Energie
Mise en œuvre	2010
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les ménages précaires aux gestes économiques et écologiques de consommation durable 	
Description	
<p>Le département de la Somme compte de nombreux ménages dont les très faibles ressources ne leur permettent pas toujours d'honorer leurs factures et le paiement de leurs charges diverses.</p> <p>Des formations aux économies d'énergie à destination des conseillers en économie sociale en familiale ont été organisées en..., afin de pouvoir donner aux ménages précaires des conseils sur la gestion de l'énergie dans le logement.</p> <p>En 2010, dans le cadre d'un projet de l'Agenda 21, un outil ludique et pédagogique de sensibilisation à la consommation durable a été créé par le service Lutte contre les précarités.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la formation des travailleurs sociaux sur les gestes de consommation durable ➤ Aller à la rencontre des ménages 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'agents formés ➤ Nombre de ménages sensibilisés
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2012 : Poursuite des actions engagées
Type d'action	Animation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ménages sociaux du département

28. Créer et animer un groupe climat des porteurs de projets impliqués dans la réussite du Plan climat énergie départemental

Pilote	Pôle énergie- climat
Direction / service en appui	Délégation au développement durable – Toutes les directions et DGA concernées
Partenaires	
Mise en œuvre	2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piloter le Plan climat énergie départemental et réaliser de façon transversale la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions. 	
Description	
<p>Le pilotage et l'animation du Plan climat énergie départemental sont centralisés au niveau du pôle énergie climat, mais l'appropriation de la thématique par tous les agents concernés est la clé de la réussite de ce projet transversal de développement durable.</p> <p>Aussi, l'ensemble des porteurs de projet doit se réunir régulièrement afin que soient mis en évidence et partagés les éléments identifiés comme freins à l'action ou leviers, les étapes-clé des démarches lancées, les évaluations.</p> <p>Le suivi et le pilotage du Plan climat énergie passe par la création d'un groupe réunissant les référents climat ainsi que la délégation au développement durable.</p> <p>Les réunions de ce groupe seront régulièrement organisées, à raison d'environ 1 fois par mois ou tous les 2 mois, spécifiquement en amont des rendez-vous importants de l'année : réunions de l'Assemblée départementale pour le vote du budget primitif, du budget supplémentaire, pour la tenue des Débats d'orientations budgétaires, ou à la demande de tout référent qui souhaite évoquer un point particulier.</p> <p>L'organisation de ces réunions et la logistique seront gérées par le pôle énergie climat.</p>	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunir les référents pour débattre des thématiques communes : évaluer une action, savoir mobiliser les partenaires d'un projet, communiquer sur un projet, etc. ➤ Créer un outil interne de dialogue autour des enjeux énergie climat (forum diffusé par mail) 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de réunions organisées ➤ Nombre de participants aux rencontres
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Janvier – février 2012 : Première réunion des référents climat
Type d'action	Animation, mobilisation
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Référents climat

29. Assurer le pilotage interne, le suivi et l'évaluation des actions

Pilote	Pôle énergie- climat
Direction / service en appui	Délégation au développement durable – Toutes les directions et DGA concernées
Partenaires	
Mise en œuvre	2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
➤ Piloter le Plan climat énergie départemental avec une gouvernance adaptée	
Description	
<p>Le PCED doit s'appuyer sur une instance de pilotage pour assurer le cadrage, le suivi et le bon déploiement de la démarche.</p> <p>Le pilotage du projet est assuré par le Pôle énergie climat et qualité de l'air, constitué d'un responsable de pôle et d'un chargé de mission dédié. Ce pôle est placé hiérarchiquement au sein de la direction de l'environnement, et est appuyé très fortement par la délégation au développement durable.</p> <p>Le portage politique des ambitions du Plan climat énergie départemental est assuré par le vice-président du Conseil général en charge de la politique environnement.</p> <p>L'élaboration et la mise en œuvre du PCED font l'objet depuis 2009 d'un soutien technique et financier de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie, qui court jusqu'en décembre 2012.</p> <p>Comité de pilotage : placé sous la présidence du vice-président en charge de la politique de l'énergie, il est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des vice-présidents en charge des politiques concernées par la mise en œuvre du PCED (habitat et logement, territoires, infrastructures, éducation, transports, patrimoine départemental, agriculture, développement économique, eau, déchets, biodiversité, etc - De représentant(s) de la délégation au développement durable - Des directeurs généraux adjoints - Des représentants des directions impliquées dans la mise en œuvre du PCED et référents climat - De représentants des directions de la communication, interne et externe - Du chargé de mission PCED et du responsable de pôle énergie-climat - D'un représentant de la direction de l'environnement - Du directeur régional de l'ADEME Picardie - Du directeur de l'environnement du Conseil régional de Picardie <p>Composition restreinte du comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chargé de mission PCED/responsable de pôle énergie - représentant de la délégation au développement durable 	

- représentant de l'ADEME Picardie
- représentant du Conseil régional de Picardie

Seront associés à ces comités techniques, et ce en fonction des thèmes abordés, les partenaires, internes ou externes, impliqués dans la mise en œuvre des actions.

Le bilan énergie gaz à effet de serre de la collectivité devra être faire l'objet d'une actualisation en 2013 sur la base des données 2012.

Déroulement / mesures concrètes

- Réunir le comité de pilotage du PCED 4 fois par an
- Réunir a minima le comité technique du PCED 4 fois par an

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de participants aux rencontres

Calendrier

- Janvier – février 2012 : Première réunion du comité de pilotage et du comité technique

Type d'action

Pilotage, évaluation

Population cible

- Elus, direction générale, directeurs, référents climat, co-financeurs

30. Organiser un rendez-vous annuel ou biennal du climat dans la Somme

Pilote	Pôle énergie- climat
Direction / service en appui	Délégation au développement durable – Communication externe – Service appuis logistiques
Partenaires	
Mise en œuvre	Fin 2012
Gain carbone	Aucun
Objectifs	
➤ Partager le suivi et l'évaluation des actions du Plan climat énergie départemental	
Description	
Il s'agit d'organiser régulièrement un événement convivial permettant de poursuivre la mobilisation des acteurs sur le thème du changement climatique, à l'image de la conférence débat organisée le 5 novembre 2010.	
Déroulement / mesures concrètes	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser un événement destiné aux partenaires et aux agents du Conseil général dans le respect des critères d'éco-manifestation ➤ Communiquer dans la presse sur l'engagement du CG et des partenaires et acteurs du département 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	➤ Nombre de participants
Calendrier	➤ Fin 2012 : Organisation du 2 ^{ème} Rendez- vous du climat en Somme
Type d'action	Animation, mobilisation
Population cible	➤ Agents du CG, collectivités, acteurs du territoire, presse



Plan climat énergie

départemental de la Somme

Plans d'actions 2012-2016

Conseil général de la Somme
Direction de l'environnement

B.P 32615
80 026 AMIENS CEDEX 1

Tel. 03.22.71.80.44
www.somme.fr

